

**c o m m u n e d e
ROCHE-LA-MOLIERE**

**REVISION DU PLAN
LOCAL d'URBANISME**



RAPPORT DE PRESENTATION

Table des matières

Introduction : l'historique du POS en PLU.....	3
I DIAGNOSTIC.....	6
1. La commune et son territoire de vie.....	6
Situation de la commune dans son territoire.....	6
Repères historiques.....	6
1.3.1. Roche la Molière au sein de Saint-Etienne-Métropole	9
1.3.2. Les démarches d'aménagement et de développement territorial engagées sur l'agglomération stéphanoise	9
2. Le contexte socio-économique et démographique.....	21
Emploi-Economie (industrie et artisanat, tertiaire, activité agricole).....	25
Migrations domicile-travail	33
Logement.....	34
En bref	39
3. Le diagnostic urbain et environnemental.....	41
La structure du territoire.....	41
Le paysage	44
Les espaces économiques	49
DES SECTEURS D'EXTENSION ECONOMIQUE : UNE OPPORTUNITE POUR PERMETTRE UNE PERCEPTION	
HOMOGENE DE LA VILLE.....	50
L'habitat	51
Les déplacements et les transports	53
Les équipements, les services et l'appareil commercial	56
L'environnement naturel	59
En bref	68
II. LES PERSPECTIVES ET ENJEUX D'EVOLUTION.....	72
1. Les Perspectives d'évolution du territoire (commune et son environnement)	72
Les perspectives d'évolution à l'échelle territoriale	72
Les projections au fil de l'eau.....	74
Le positionnement de la commune au regard des perspectives d'évolution.....	77
Les enjeux généraux de la commune dans son territoire de vie	78
1. LES OBJECTIFS D'URBANISME.....	79
2. Les choix retenus pour l'établissement du P.A.D.D. au regard des législations et des politiques territoriales.....	80
Les orientations du P.A.D.D. au regard des politiques territoriales.....	86

2. Les choix de délimitation des zones	88
3. Les motifs des limitations administratives : les dispositions du règlement et les évolutions apportées	91

IV LES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA PRISE EN COMPTE DE SA PRESERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR.....	96
---	-----------

ANNEXE :	99
-----------------------	-----------

SUPERFICIES DES ZONES, CAPACITES CONSTRUCTIBLES ET EVOLUTION	99
---	-----------

* L121.1 :

1. *L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part
et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part,
en respectant les objectifs du développement durable*

2. *La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural
(en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisante pour la satisfaction des besoins présents et futurs en habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général, ainsi que d'équipements publics, en tenant compte de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transports et de la gestion des eaux)*

3. *Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, péri urbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature*

INTRODUCTION

• L'HISTORIQUE DU POS au PLU

Conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation Foncière du 31.12.1967, la commune a élaboré un Plan d'occupation des Sols approuvé le 28.03.1978.

Le document a fait l'objet d'une première révision approuvée le 23.06.1986

Une seconde révision a été approuvée le 28.12.1995.

Par délibération du 29.03.2000 la commune a mis son document en révision

Conformément à la nouvelle loi : Solidarité et Renouvellement Urbains, le conseil municipal par une délibération du 24.07.2001 a indiqué son intention de réviser son Plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal a débattu sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable I

Après de nombreuses réunions (commissions Municipales et Groupes de Travail) le projet du P.L.U a été arrêté par le Conseil Municipal le 10.02.2006

Le conseil municipal a approuvé son document le 06.10.2006

La démarche de concertation préalable

La commune a engagé une démarche de concertation préalable, en application de la loi SRU (article L 300.2).

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du territoire à savoir ;

- La maîtrise de l'étalement urbain
- le seuil de population acceptable pour les années à venir en fonction des équipements
- le devenir de l'activité agricole sur les secteurs à enjeux.

Des réunions avec les agriculteurs ont permis d'identifier les secteurs à pérenniser pour l'activité

A ce titre, un registre a été ouvert en mairie. Par ailleurs, les courriers adressés ont été instruits par la commune. Environ 40 demandes ont été étudiées par la commission communale et la commission d'urbanisme. Les demandes qui étaient compatibles avec le projet urbain de la collectivité ont été intégrées dans le projet arrêté.

Le bilan de cette concertation a été débattu le 10.02.2006 et résumé dans la délibération arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme.

I Diagnostic

1. La commune et son territoire de vie

Situation de la commune dans son territoire

La commune de Roche-la-Molière fait partie du département de la Loire, de l'arrondissement de Saint-Etienne et du Canton Nord-Ouest de Saint-Etienne. Située à la périphérie ouest de Saint-Etienne, son territoire s'étend sur une superficie de 1738 ha et culmine à une altitude de 690 mètres (altitude de la mairie : 535 mètres). Son centre est distant à vol d'oiseau de 5km de celui de la ville de Saint-Etienne, mais la distance pratique est plus importante du fait de la topographie très chahutée entre les deux communes.

Roche-la-Molière est limitrophe de Saint-Etienne, mais également de La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Unieux, Saint-Victor et Saint-Genest-Lerpt.

Repères historiques

La commune de Roche-la-molière fut un fief important, dont subsistent des traces de l'organisation urbaine médiévale. Mais elle doit surtout son développement à l'industrie de la houille, qui structura l'activité et le paysage de la commune surtout pendant la période qui s'étend sur la fin du XIXème siècle et le début du XXème siècle, juxtaposant ou superposant à l'ancien tissu un système urbain minier caractéristique. Ce dernier a donné naissance à trois secteurs autonomes : le centre proprement dit, la Côte Durieux et les cités de Beaulieu et du Pontin près du Puits Charles. Après cette période, l'urbanisation a « rempli les vides » entre les trois secteurs.

Entre la Côte Durieux et le centre ville, se sont intercalées les zones industrielles du Galinay et du Buisson. Entre le centre ville et la Cité de Beaulieu s'est mise en place une urbanisation constituée par des petites cités des Houillères (Cité de l'Etang, de la Roare, du Barrage) puis une urbanisation plus récente sous forme de collectifs (HLM de la Varenne) ou de lotissements traditionnels (La Varenne, La Roare, Le Pêchier).

Au Nord Ouest du centre, d'autres cités minières ont été créées près du puits Galinay, en particulier la Cité des Vialles.

Récemment, certaines de ces cités d'habitat minier, devenues délabrées, ont été démolies (cités du Moulin, de l'Etang, Le Bourgeat).

Parmi les opérations les plus importantes engagées depuis ces dernières années jusqu'à aujourd'hui, il convient de noter celles qui ont été structurantes pour la commune :

Dans le quartier de la Côte Durieux, la réalisation de HLM a permis à ce quartier de conserver un certain poids de population et par-là même de maintenir ses équipements.

Dans le secteur central, l'implantation de deux lotissements ("Le Val de Roche" et "le Château de la Roare") ont également contribué au maintien du poids de population.

D'autre part, l'opération greffe du Fond de Roche a permis par son programme et ses actions d'accompagnement de redynamiser le quartier du centre.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, étalée sur trois ans de 1986 à 1988, a permis la rénovation de près de 250 logements, dont la grande majorité est située dans le centre ville et les cités de Beaulieu et du Pontin. La mise aux normes de confort moderne de ces habitations a engendré un impact positif sur le parc immobilier de la commune.

Un contrat d'aménagement urbain, avec la Région Rhône-Alpes, engagé en 1990, a déterminé la mise en oeuvre d'actions de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine, ainsi que d'amélioration du cadre de vie et des déplacements piétonniers.

La restauration partielle et la réutilisation du château, accompagnées de la requalification de ses abords, contribuent aussi désormais à donner une meilleure image et à renforcer l'attractivité du centre.

Un cheminement piétonnier a été également aménagé entre le quartier de La Varenne et l'espace de loisirs de La Briquetterie (bassins de pêche).

Dans le secteur minier du Puits Charles les installations des houillères ont été rasées. Les terrains libérés en cours d'aménagement pourront accueillir de nouvelles activités. De par sa superficie, ce secteur constitue le potentiel le plus important de la commune pour le développement de l'activité économique.

Dans le secteur de la Roare, un PAE a été réalisé pour permettre l'urbanisation de la zone NAa d'une superficie de 16 ha, environ 150 logements d'habitat individuel.

Diverses opérations ont contribué à maintenir un rythme de construction soutenue ces dernières années :

- lotissement le hameau de la forêt (44 lots)
- la Garenne (17 lots)
- lotissement Les Bastides 17 lots (individuel et jumelées)
- Cote Durieux, Domaine des cristaux (environ 60 logements petits collectifs en accession + commerces)

- Construction place Jean Jaurès d'un immeuble en accession (15 à 20 logements)
- Rue Victor Hugo (15 logements en accession)
- Construction par l'OPAC de l'Ondaine de....logements
- Résidence du château (locaux commerciaux)

Au Pontin, construction de 14 logements jumelés en locatif (HLM Bâtir et loger)

Construction du foyer résidence Loire Habitat (48 logements)

Extension de la crèche, construction d'un gymnase à la Varenne

1.3. LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

1.3.1. Roche la Molière au sein de Saint-Etienne-Métropole

Roche la Molière fait partie de la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole, constituée le 13 Décembre 2000, par arrêté préfectoral, puis modifiée en juillet 2003. La population de Saint-Etienne Métropole englobe 390 000 habitants pour 43 communes.

Les compétences obligatoires de Saint-Etienne Métropole regroupent quatre grands axes d'intervention :

- Le développement économique à travers la prise en charge des zones d'activités et actions économiques d'intérêt communautaire.
- L'aménagement de l'espace : schéma directeur et schéma de secteur, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains.
- L'équilibre social de l'habitat à travers le Plan Local de l'Habitat.
- La politique de la ville dans la communauté à travers les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.

La Communauté d'Agglomération exerce en outre des compétences optionnelles en matière d'aménagement et d'entretien de voirie d'intérêt communautaire (aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire), en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Elle prend enfin en charge les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

1.3.2. Les démarches d'aménagement et de développement territorial engagées sur l'agglomération stéphanoise

1. Maîtrise d'ouvrage Etat

DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE (planification stratégique métropolitaine)

Avant-projet de DTA en phase de consultation auprès des personnes publiques et organismes associés à la démarche (donc actuellement non encore opposable aux documents de planification locaux).

Objectifs et principales orientations générales de l'avant-projet de DTA intéressant le territoire stéphanois :

Construire une métropole internationale solidaire, dans l'optique d'un développement durable :

- en misant sur des pôles d'excellence (notamment optique et design pour l'agglomération stéphanoise), dans une logique de « multi spécialisation » économique ;
- en développant des fonctions métropolitaines ;
- en organisant une métropole multipolaire autour des agglomérations de Lyon, de Saint-Etienne (en affirmant les pôles de compétences stéphanois) et du Nord Isère ;
- en garantissant l'accessibilité de la métropole, en particulier :
 - . en réalisant les contournements autoroutier et ferroviaire frêt de Lyon, dans le cadre d'un système de transport favorisant le report modal (absence de diffuseur entre le COL et la voirie locale, possibilité de desserte entre Saint-Etienne et Saint-Exupéry empruntant le contournement ferroviaire à étudier) ;
 - . en réalisant l'A45 et le contournement ouest de Saint-Etienne (nouveaux itinéraires est-ouest et nord-sud et délestage des voies rapides urbaines de l'agglomération) ;
- en favorisant la redynamisation des territoires en perte d'attractivité, notamment du centre de Saint-Etienne et des vallées du Gier et de l'Ondaine :
 - . en mettant en place une politique foncière au service du renouvellement urbain, de la réhabilitation des friches industrielles et une régulation stricte de l'ouverture à l'urbanisation d'espaces agricoles ou naturels périphériques ;
 - . en traitant les connexions de l'A45 et du COSE avec les voiries locales pour éviter la création anarchique de pôles économiques nouveaux en concurrence avec le cœur d'agglomération ;
- en maîtrisant l'étalement urbain tout en conservant une organisation urbaine hiérarchisée en trois grands pôles, villes moyennes, petites villes et bourgs, en donnant priorité à l'accueil de population à l'intérieur des secteurs déjà urbanisés et équipés en transports collectifs ;
- en localisant les nouveaux pôles d'emploi le long des axes de TC ou à proximité des gares ;

- en mettant en place une offre foncière économique hiérarchisée à deux niveaux, en tenant compte des possibilités d'accueil d'entreprises offertes par la reconquête de friches et la requalification de zones d'activités existantes :
 - . des zones d'intérêt métropolitain (au nombre de 14, dont 3 situées en région stéphanoise : l'espace industriel de la plaine du Forez, Saint-Etienne Nord-Est / Saint-Jean-Bonnefonds, Stélytec), les zones technologiques et tertiaires métropolitaines devant être desservies par un axe de TC performant et être labellisées sur le plan environnemental ;
 - . des zones de niveau intercommunal (trois critères systématiques de choix des sites nouveaux : accès direct depuis le réseau routier existant structurant, facilité d'accès à un centre urbain existant, pour les pôles tertiaires, desserte par un axe lourd de TC) ;
- en conditionnant l'implantation des futurs équipements recevant du public et les centres commerciaux ayant une aire d'attraction de niveau supérieur à celui d'une communauté de communes à l'existence d'une desserte par un axe de transport en commun ;
- en élargissant les périmètres des plans de déplacements urbains pour élaborer des politiques globales de transports, avec une prédominance de la logique urbaine (priorité aux TC) à l'intérieur des contournements routiers des agglomérations ;
- en affirmant les vocations des territoires non urbanisés par la définition d'un réseau maillé d'espaces naturels, agricoles et paysagers, dont les principes, établis schématiquement dans la DTA (voir carte du réseau des espaces naturels et agricoles majeurs), seront à transcrire et à préciser dans les SCOT.

DOSSIER DE VOIRIE D'AGGLOMERATION (programmation)

Dossier énonçant la stratégie de l'Etat à long terme en matière d'amélioration de l'offre routière en région stéphanoise, répondant à cinq enjeux prioritaires :

- l'amélioration de l'accessibilité régionale du territoire, en favorisant l'ouverture à l'ouest de Rhône-Alpes ;
- la fiabilisation de la liaison intercités Lyon - Saint-Etienne ;
- la maîtrise des déplacements urbains par la hiérarchisation du réseau de voiries structurantes, visant un allègement du trafic sur les voies rapides existantes, permettant leur requalification et le renforcement du réseau de transports collectifs (en lien avec le PDU) ;
- la desserte des sites de développement stratégiques ;
- la requalification des paysages industriels et urbains dégradés le long des principaux axes.

Stratégie reposant sur :

- la mise en œuvre d'un schéma d'infrastructures comprenant la réalisation de l'A45 et d'un contournement autoroutier ouest proche de Saint-Etienne ;
- la définition d'un programme de requalification des voies rapides urbaines ;
- la répartition des maîtrises d'ouvrage des infrastructures entre l'Etat, le Département et les communautés ou communes.

2. Maîtrise d'ouvrage Région

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE RHONE-ALPES 2000-2020 (planification stratégique régionale et cadre de contractualisation)

Trame de la charte régionale :

Image forte : Rhône-Alpes, une région interactive.

Quatre grands défis donnant lieu à 14 orientations stratégiques, 15 grands projets d'intérêt régional transversaux et 15 grands projets d'intérêt régional localisés (dont le pôle optique-vision et le développement du design industriel pour Saint-Etienne).

Synopsis :

DEFI	ORIENTATIONS	GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX
1. Rhône-Alpes, l'espace du développement personnel et solidaire	- Une région pour choisir et réussir sa vie - Une région solidaire entre générations, entre territoires	- Etablissements d'enseignement : pôles de ressources des territoires - Transports et urbanisme : des objectifs conjugués - Maillage du territoire régional par les TIC - Région de la culture scientifique et technologique
2. Rhône-Alpes, des « clés » pour l'Europe et le Monde	- Faire de Rhône-Alpes une région européenne exemplaire - Construire la « région métropole » européenne et économique - Faire de Rhône-Alpes un espace d'échanges européen et mondial - Faire de Rhône-Alpes une des premières régions de culture et de pratiques internationales - Promouvoir une image mondiale de la région	- Rhône-Alpes/Méditerranée : un grand pôle européen de développement - Faire de Lyon Saint-Exupéry un aéroport international de premier rang - L'espace logistique européen - La région de l'ouverture et des compétences internationales

3. Rhône-Alpes, la haute qualité régionale	- La haute qualité des entreprises et de l'appareil productif - La haute qualité de la recherche et de la technologie - La haute qualité urbaine dans le cadre de la vie quotidienne - La haute qualité de l'environnement	- La région des sciences et de l'invention - La région exemplaire de la qualité du développement urbain - La région : pôle européen des activités industrielles et services liés à l'environnement - « La montagne rhônalpine 2002-2020 » - La région des grands lacs de France
4. Rhône-Alpes, la région des « territoires intelligents »	- La région « réseau des réseaux » de villes et de territoires - La région de la transformation sociale et territoriale - La région des grands projets stratégiques	- Le maillage du territoire régional - Une offre régionale d'expertise, d'animation, de méthodes pour le développement et l'aménagement des territoires

3. Maîtrise d'ouvrage intercommunautaire

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SUD LOIRE (planification stratégique territoriale / loi SRU).

Démarche engagée depuis 2001, initiée et pilotée par la Conférence du Sud Loire. Périmètre arrêté par le Préfet de la Loire le 19 mai 2004, englobant 117 communes pour 510 000 habitants.

Celui-ci comprend la communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole, la communauté de communes du Pays de Saint Galmier, la communauté d'agglomération Loire Forez, le secteur du Haut-Pilat (canton de Saint Genest-Malifaux), la commune de Chazelles-sur-Lyon, et le Montbrisonnais (canton et communes associées).

Création de la maîtrise d'ouvrage (syndicat mixte) le 23.10.2004

L'élaboration d'un SCOT est une double nécessité pour la région stéphanoise : elle reste une des rares grandes agglomérations françaises qui ne s'est jamais dotée d'un schéma directeur pour planifier son développement ; en l'absence de SCOT, les demandes d'urbanisme sont soumises à la contrainte de constructibilité limitée et les PLU soumis à une lourde procédure de dérogation, prononcée par le Préfet, après consultation de la commission des sites.

Le document qui sera issu de la démarche

- fixera un certain nombre d'orientations et de règles pour l'aménagement de l'espace et les politiques publiques, notamment
 - o l'équilibre entre zones à urbaniser et zones naturelles, agricoles et forestières,
 - o les objectifs de mixité sociale, transports collectifs, équipements commerciaux ou économiques,

- précisera les grands projets d'infrastructures de communications d'équipement et de service et leurs impacts,
- pourra prévoir l'utilisation prioritaire des espaces constructibles existants, la « reconstruction de la ville sur la ville », avant l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation ou pourra lier la réalisation de quartiers nouveaux à la création de transports collectifs,
- pourra proposer des outils d'optimisation des politiques publiques comme un syndicat mixte de transport afin d'offrir un meilleur service en mutualisant les moyens.

4. Maîtrise d'ouvrage communautaire (Saint-Etienne Métropole)

PROJET DE TERRITOIRE DURABLE / AGENDA 21 (projet stratégique d'agglomération)

Réflexion engagée par Saint-Etienne Métropole, traduisant la volonté d'une vision à long terme des politiques communautaires dans une démarche concertée de projet économique, social, urbain et environnemental durable pour l'agglomération stéphanoise et visant notamment à atteindre 8 finalités découlant des orientations des sommets de la terre de Rio, Kyoto ou Johannesburg :

- assurer un développement économique local continu et profitant à tous ;
- préserver et valoriser les patrimoines locaux ;
- économiser et valoriser les ressources naturelles ;
- assurer la santé publique ;
- assurer l'équité, la qualité et l'accessibilité des usages du territoire ;
- développer le lien social entre les usagers du territoire ;
- favoriser la démocratie locale ;
- organiser une gestion stratégique, concertée et transversale des territoires.

Affichage en 2003 de premières orientations de développement déclinables en un programme d'actions contractuelles avec l'Etat et la Région dans le cadre d'un contrat d'agglomération / CDRA.

Le Projet d'agglomération porté par Saint-Etienne Métropole

Le Projet d'agglomération a fait l'objet d'une première formalisation en juin 2003, dans le cadre de la contractualisation « C.D.R.A. » avec la Région Rhône-Alpes.

Le Projet s'organise autour de 3 axes :

axe 1 - réussir le repositionnement économique du territoire et renforcer sa compétitivité

axe 2 - reconquérir la ville et donner une attractivité nouvelle à l'agglomération

axe 3 - agir pour un développement solidaire, équilibré et durable.

AXE 1 - REUSSIR LE REPOSITIONNEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ET RENFORCER SA COMPETITIVITE

Cet axe se décline en 7 objectifs :

- accompagner la **mutation du tissu industriel** et **développer l'emploi** métropolitain
- placer le **pôle universitaire et la formation professionnelle** au cœur de la stratégie de développement économique et optimiser la **valorisation des ressources humaines**
- organiser de manière **cohérente et lisible le développement spatial de l'économie**
- assurer la **diversité et l'équilibre de l'armature commerciale**
- **structurer l'artisanat, valoriser les productions agricoles et développer le tourisme**
- réaliser les infrastructures nécessaires à l'**amélioration de l'accessibilité du territoire**
- développer les **infrastructures numériques à très haut débit** et l'accès aux **Technologies de l'Information et de la Communication**.

AXE 2 - RECONQUERIR LA VILLE ET DONNER UNE ATTRACTIVITE NOUVELLE A L'AGGLOMERATION

Cet axe se décline en 5 objectifs :

- **assurer le renouveau résidentiel** du tissu urbain : mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) de l'agglomération
- réhabiliter les **espaces dégradés** et traiter les **sites stratégiques**
- **mettre en valeur le territoire**
- développer l'**offre culturelle et de loisirs** et **mettre en réseau** les équipements
- **faciliter les déplacements urbains** : mettre en œuvre le Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.) de l'agglomération.

AXE 3 - AGIR POUR UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE, EQUILIBRE ET DURABLE

Cet axe se décline en 4 objectifs :

- lutter contre les **exclusions**
- conforter les **liens ville-campagne**
- préserver les **ressources naturelles**
- organiser de manière **cohérente le développement spatial** du territoire.

Autres démarches de planification et programmation thématiques :

LE PROGRAMME LOCAL D'HABITAT

L'habitat et le renouvellement du tissu urbain

Pour le secteur de l'Ondaine, les objectifs suivants ont été définis dans le Programme Local de l'Habitat :

- développer l'attractivité résidentielle afin de limiter l'érosion démographique (stabilisation du nombre de ménages) et les phénomènes de ségrégation sociale
- poursuivre le renouvellement urbain du tissu ancien et diversifier l'offre de logements, dans une logique de parcours résidentiel des ménages
- intervenir dans les grands quartiers d'habitat social et adapter l'offre de logements sociaux
- lier l'action sur l'habitat avec les enjeux de déplacements (liaison ferrée, pôle d'échanges ...).

La stratégie de Saint-Etienne Métropole en matière d'habitat est construite autour de 3 axes :

- politique foncière en faveur du renouvellement urbain
- politique de soutien aux réhabilitations requalifiantes
- politique d'aide à l'ingénierie, l'innovation et la qualité de l'habitat.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération n'interviendra pas avec une logique « de guichet », mais engage la commune à proposer un projet urbain pour le ou les quartier(s) concerné(s), dans le respect des objectifs déterminés sur le secteur.

LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

Le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération aborde les déplacements de manière globale : articulation urbanisme/transport, transports en commun, réseau de voirie, intermodalité, stationnement, modes doux et de proximité, ...

Par ailleurs, le PDU fait l'objet d'une déclinaison territoriale pour chacun des secteurs de l'agglomération : *votre commune est concernée par le Plan de Déplacements de Secteur de l'Ondaine, qui est en cours de finalisation.*

1°) Articuler urbanisme et transport

Le Plan de Déplacements Urbains préconise de **structurer le territoire** de l'agglomération **autour des infrastructures et réseaux de transport existants ou projetés.**

Cette volonté s'affirme à travers trois « mots d'ordre », à décliner dans les politiques communales d'urbanisme :

- . maîtriser le développement urbain : il ne s'agit pas de bannir les extensions péri-urbaines mais de réfléchir à leur implantation, leur importance, mais aussi leur densité et les possibilités de rabattement sur un transport collectif performant (par exemple, via un pôle d'échanges)
- . densifier les tissus urbains autour des centralités existantes et des arrêts de transport collectif
- . structurer les pôles d'échanges en véritables espaces urbains : la création d'un pôle d'échanges représente une opportunité pour favoriser le renouvellement urbain autour de ce lieu et permettre le développement d'un centre urbain attractif.

2°) Les transports en commun - l'intermodalité

Sont inscrits au PDU :

- l'amélioration de la desserte ferroviaire de l'Ondaine

Ce projet comprend 2 phases :

- . pour 2005 (en cours) : électrification de la ligne et mise en place de dessertes cadencées à destination de Saint-Etienne et Lyon ; aménagement des pôles d'échanges et haltes ferroviaires concernées
- . à l'horizon 2010 : mise en œuvre d'un matériel d'interconnexion permettant, à partir des communes de l'Ondaine, de relier directement le centre ville de Saint-Etienne en empruntant les voies ferroviaires puis celles du réseau de tramway, sans rupture de charge.

- la *restructuration du réseau de transport collectif dans la vallée de l'Ondaine*

Une restructuration des lignes de bus de la vallée de l'Ondaine est engagée et sera poursuivie. L'objectif est d'assurer, en plus de la desserte des centres d'activités les plus importants, une liaison pour les populations des différents quartiers avec les gares implantées sur la desserte ferroviaire cadencée Firminy - Saint-Etienne.

3°) Hiérarchiser le réseau de voirie

La méthode dite de « hiérarchisation d'un réseau de voirie » permet de préciser la fonctionnalité souhaitée des différentes voies (c'est-à-dire l'usage souhaité des voies, qui ne se base ni sur le trafic constaté ni sur la domanialité) à l'échelle d'une agglomération, d'un secteur géographique ou d'un espace urbain.

Le PDU propose un schéma de hiérarchisation du réseau de voirie de l'agglomération. Il s'agit d'un schéma de principe, qui est décliné dans chaque Plan de Déplacements de Secteur.

La R.D. 3 qui traverse votre commune relève du « niveau 3 » dans ce schéma, c'est-à-dire le niveau qui permet les échanges d'un secteur à l'autre de l'agglomération.

4°) Organiser le stationnement

Le PDU définit des objectifs à atteindre en matière de stationnement, par types de secteurs et types d'usagers (résidents, migrants, visiteurs, transitants).

Dans cette typologie, votre commune a été identifiée comme « pôle intermédiaire ».

Les objectifs de stationnement proposés par le PDU dans ce type de secteur sont les suivants :

- . favoriser le stationnement des résidents*
- . inciter les migrants à se garer en proche périphérie du centre*
- . accueillir les visiteurs de courte durée*
- . veiller à la résorption des déficits du stationnement privé résidentiel.*

5°) Développer les « modes doux » (marche à pied, vélo, rollers) pour les petits déplacements

- L'objectif du PDU est de lancer un plan vélo, constitué d'itinéraires à aménager en priorité. Un projet de réseau cyclable structurant à l'échelle de Saint-Etienne Métropole a été défini. Celui-ci comprend différents types d'aménagements cyclables :

- des axes urbains : itinéraires continus, implantés en fond de vallée et en milieu urbain dense, desservant en priorité des pôles d'échanges, des établissements scolaires, des quartiers d'habitation et des zones d'activités économiques
- des itinéraires d'entrée et de sortie d'agglomération, à réaménager
- des itinéraires plus ruraux à vocation essentiellement sports-loisirs, à jalonner.

De manière générale, Saint-Etienne Métropole engage la commune à favoriser l'usage des modes doux pour les déplacements de proximité.

La commune est concernée au titre des itinéraires d'entrée / sortie d'agglomération en direction des gorges de la Loire.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

La Communauté d'Agglomération a élaboré une charte d'orientations stratégiques de développement commercial, qui propose pour le secteur de l'Ondaine :

- de conforter les centres de Firminy, du Chambon-Feugerolles dans leur rôle de pôle de bassin de vie
- de favoriser la requalification des autres centres urbains dans la vallée de l'Ondaine, notamment celui de La Ricamarie
- de contrôler le développement des grandes surfaces spécialisées pour ne pas mettre en péril le dynamisme commercial des centres de Firminy et du Chambon-Feugerolles.

Cette charte doit guider les avis de Saint-Etienne Métropole pour les autorisations en Commission Départementale d'Equipement Commercial.

Sur la commune, aucun pôle commercial n'a été identifié en dehors du centre ville, pour accueillir des commerces de plus de 300 m² de surface de vente.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Saint-Etienne Métropole a validé un schéma de développement touristique, qui se décline en 4 axes :

- **structurer l'offre touristique, autour de 3 filières :**
 - . le tourisme technique, axé sur le design
 - . le tourisme urbain et culturel, d'affaire et de congrès
 - . le tourisme de nature et de plein air
- **mettre le territoire en valeur et en scène :**
 - . mise en œuvre d'un Plan Lumière :
 - élaboration d'une charte lumière, mise en lumière des sites préalablement définis, principes d'éclairages événementiels
 - . identification et aménagement de belvédères
- **bâtir une image fédératrice**
- **mettre en place une organisation locale :**
 - . notamment, création d'un office de tourisme de pôle.

Au titre du Plan Lumière de l'agglomération, « le pont sur la RD 201 » a été retenu pour une mise en lumière dans votre commune.

Au titre du développement touristique, le Château de Roche-la-Molière a été retenu comme site d'intérêt communautaire

L'organisation spatiale du développement économique

A l'échelle de Saint-Etienne Métropole, l'efficacité d'une stratégie d'accueil économique passe par une définition globale de l'offre : celle-ci doit être hiérarchisée par rapport aux divers besoins des entreprises, en articulant qualité et disponibilité des surfaces vouées aux activités.

Saint-Etienne Métropole engage donc chaque commune à contribuer à la hiérarchisation de l'offre foncière économique sur le territoire de l'agglomération : ainsi, la Communauté ne soutiendra pas les initiatives communales qui viendraient disperser l'offre et concurrencer la stratégie d'accueil globale.

Votre commune accueille un site économique communautaire : il s'agit de la zone d'activités du Puits Charles (ancien site minier), qui propose des disponibilités foncières importantes.

SCHEMA DIRECTEUR DES DECHETS

CONTRATS DE RIVIERE

Synthèse des démarches engagées sur le territoire

Le schéma page suivante a pour objectif de situer le Plan Local d'Urbanisme par rapport aux autres documents élaborés à des échelles supra-communales.

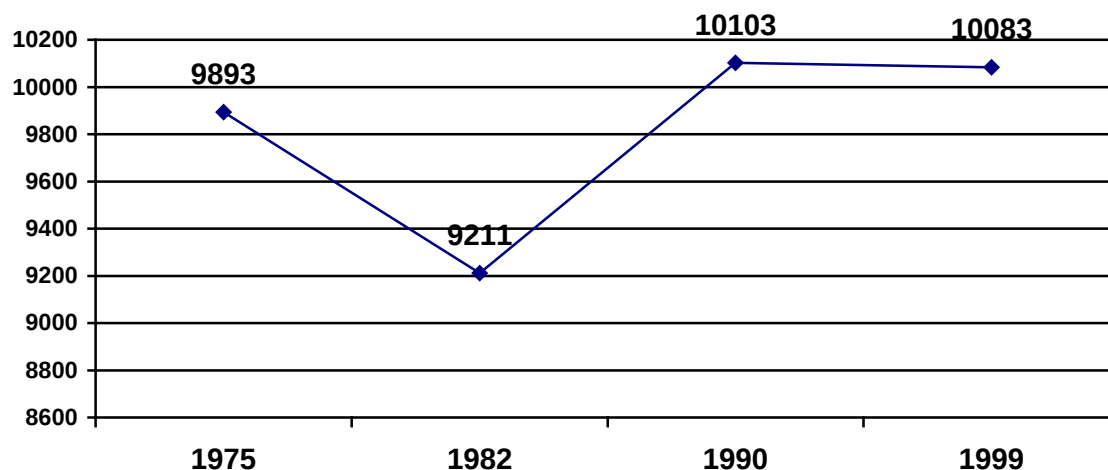
Il met en perspective les liens entre les différentes politiques territoriales, depuis le niveau communal jusqu'au niveau régional.

Pour chaque document, sont identifiés :

- le territoire concerné
- le maître d'ouvrage
- les obligations de compatibilité
- l'état d'avancement.

2. Le contexte socio-économique et démographique

Evolution de la population



Commune de Roche la Molière	Evolution de la population totale*			
	1975	1982	1990	1999
Nombre d'habitants total	9893	9211	10103	10083
Variation totale	-682	+892	-20	
	-6,9%	+9,7%	-0,2%	
Accroissement annuel	-1,02%	1,16%	-0,03%	

Source : recensement INSEE (*Population sans double compte).

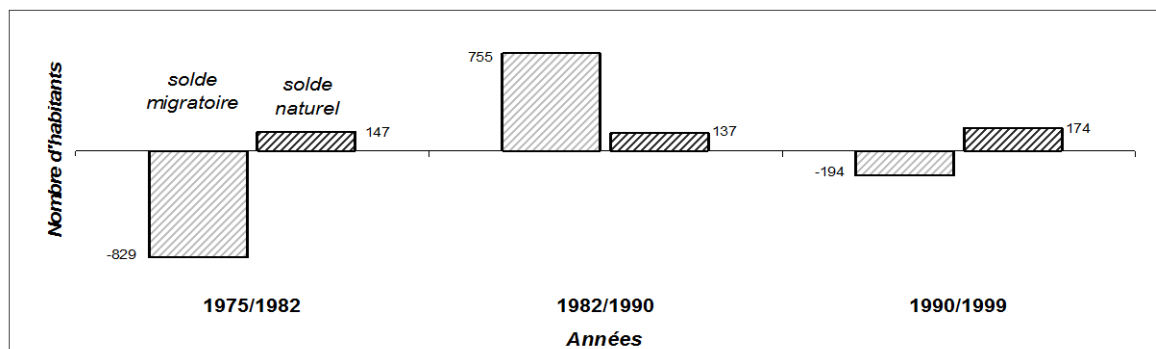
En 1999, la commune de Roche la Molière comptait 10 083 habitants soit 20 de moins qu'en 1990. Après avoir subi une diminution régulière entre 1962 et 1982, la population rouchonaise s'est accrue de près de 10% entre 1982 et 1990. Ce redressement ne s'est pas poursuivi entre 1990 et 1999 mais la population s'est stabilisée autour de 10 000 habitants.

	Couronne	Ondaine-Ouest stéphanois	région stéphanoise	département
Population 99	43 839	72 712	470 004	728 524
Variation 90/99	3,4%	-8,4%	-3,9%	-2,4%
Variation 82/90	9,3%	-1,6%	1,7%	0,9%

Source : INSEE 99

A titre de comparaison, cette commune à cheval sur la couronne stéphanoise et l'Ondaine subit l'influence de ces 2 entités (la première gagne de la population alors que la seconde en perd de plus en plus). L'évolution, bien que légèrement négative entre 1990 et 1999 (-0.2%), est marquée par une croissance supérieure à l'évolution moyenne de la région stéphanoise (-3.9%).

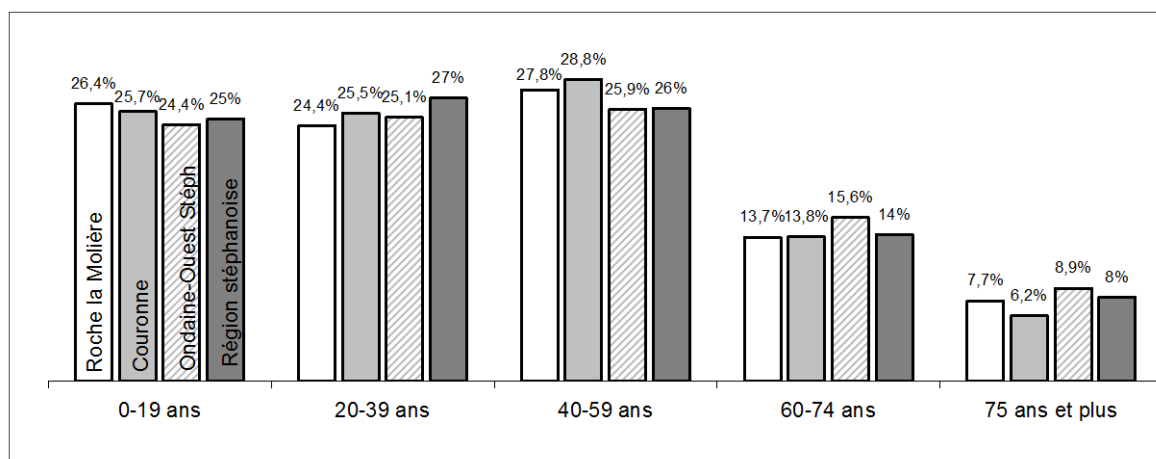
Mouvement naturel et solde migratoire à Roche la Molière



Les fluctuations de la population de 1975 à 1999 sont essentiellement dues aux migrations, le solde naturel restant à peu près le même entre ces dates. L'accroissement important entre 1982 et 1990 est dû à un solde migratoire largement positif, lui-même lié au développement de la construction sur la commune : opérations d'habitat collectif, opérations immobilières neuves en centre villes et surtout réalisations de lotissements de maisons individuelles (quartier de la Varenne).

Bien que l'attraction résidentielle ait été renforcée entre 1990 et 1999 avec la construction de nouveaux lotissements (quartier de l'Echo), cette période a été marquée par un solde migratoire négatif (-194). La population de la commune ne doit sa stabilité démographique qu'à un solde naturel positif qui équilibre la balance.

Structure démographique



La population de Roche la Molière possède une structure démographique mitigée avec une proportion de jeunes environ équivalente à la proportion de personnes plus âgées. Avec un indice de jeunesse de 1,23 Roche-la-Molière se situe en dessus de la moyenne de Loire Sud (1,11) et de celle de l'Ondaine (0,99).

Les moins de 40 ans représentent environ 50% de la population de Roche la Molière comme sur l'ensemble du secteur. La part des 40-59 ans est bien représentée même si elle reste inférieure au chiffre de la couronne.

Evolution de la structure par âge

Roche la Molière	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
1982	28,7%	28,5%	23,3%	14,0%	5,5%
1990	27,3%	28,5%	22,7%	15,4%	6,1%
1999	26,4%	24,4%	27,8%	13,7%	7,7%

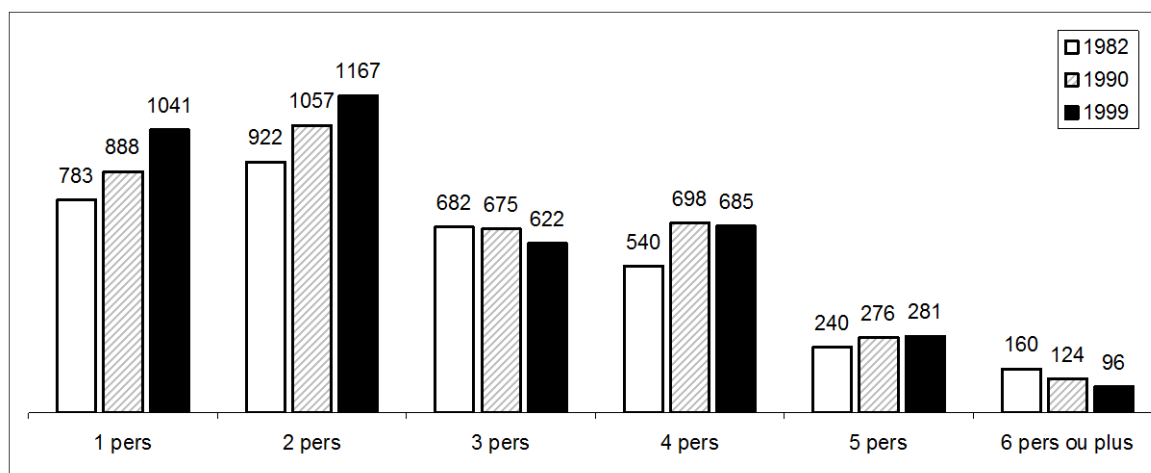
Entre 1982 et 1999, les moins de 40 ans ont diminué en proportion. En parallèle, les 40-59 ans ont augmenté leur part de près de 5%, ce qui est conséquent. On constate un vieillissement de la population même si les 60-74ans sont de moins en moins nombreux (migration lors de la retraite). D'ailleurs l'indice de jeunesse est passé de 127 personnes (de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans) en 1990 à 123 personnes en 1999.

Un nombre de ménages en forte augmentation alors que la population stagne

Secteurs	Nombre de ménages en 1990	Nombre de ménages en 1999	Variation 1990-1999
ROCHE LA MOLIERE	3718	3892	4,7%
Couronne	14582	16188	11,0%
Ondaine-Ouest stéph	29258	29026	-0,8%
Région stéphanoise	185595	192270	3,6%

Entre 1990 et 1999, on comptabilise 174 ménages de plus, alors que la commune a perdu 20 habitants dans le même intervalle de temps. Cet accroissement correspond à l'augmentation des ménages de 1 et 2 personnes.

Une majorité de ménages de 1 et 2 personnes

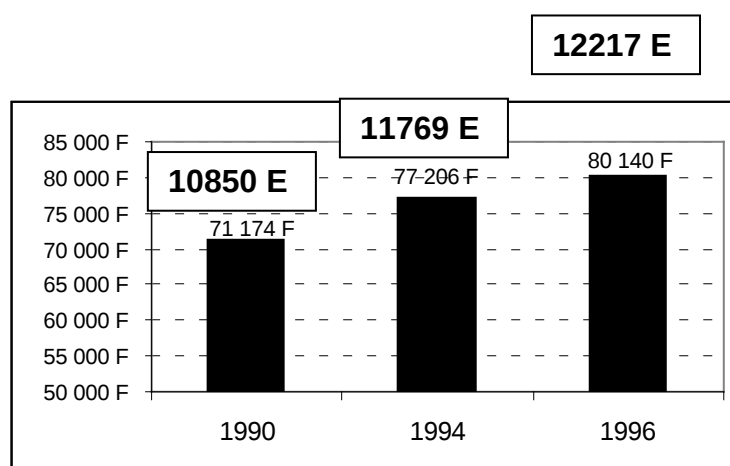


Sur la commune, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 2.77 en 82 à 2.58 en 99. Les ménages de 1 et 2 personnes ont fortement augmenté entre les trois derniers recensements. La proportion des ménages de 1 ou 2 personnes est très importante : 57% des ménages. Elle reste tout de même inférieure à celle de la région stéphanoise (62% des ménages).

Evolution des revenus des ménages de la couronne

Revenu des ménages 1996	Nombre de foyers fiscaux	Nombre de foyers fiscaux imposés	% des foyers imposés	Revenu net imposable par foyers fiscaux	Impôt moyen sur le revenu
ROCHE-LA-MOLIERE	4937	2234	45,3%	12217E /80 140F	687E /4 509F
Couronne	20731	11624	56,1%	16720E /109 679F	1594E /10456F
Ondaine-Ouest stéph	38231	16767	43,9%	11763E /77 164F	741E /4 861F
Région stéphanoise	245573	115207	46,9%	12875E /84 455F	1004E /6 591F

La commune de Roche la Molière compte 45.3% de foyers imposable. Ce chiffre est faible même s'il est supérieur à celui de l'Ondaine-Ouest stéphanois. Le revenu net imposable par foyers fiscaux est inférieur à celui de la région stéphanoise. Cependant le revenu net imposable par foyers fiscaux est en constante évolution entre 1990 et 1996. En moyenne, le revenu net moyen annuel par foyers fiscaux était de 9053 E (59384 F) en 1996.

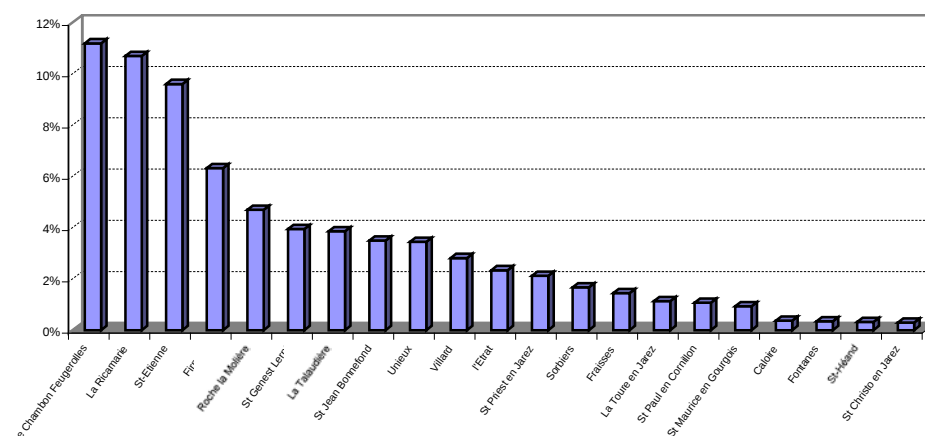


Proportion de population étrangère dans la population totale

France Métropolitaine	Rhône Alpes	Loire	Région stéphanoise	Ondaine-Ouest stéphanois	Couronne	Roche la Molière
3 263 000	365 000	40 702	33658	4766	1046	473
5,6%	6,5%	5,6%	7,2%	6,6%	2,4%	4,7%

Les étrangers sont principalement concentrés à Saint-Etienne, avec 51% de la population étrangère recensée sur la région stéphanoise. Le taux de population étrangère n'excède pas les

6% pour la majorité des communes de l'Ondaine-Ouest stéphanois et de la Couronne ainsi que pour Roche-la-Molière.



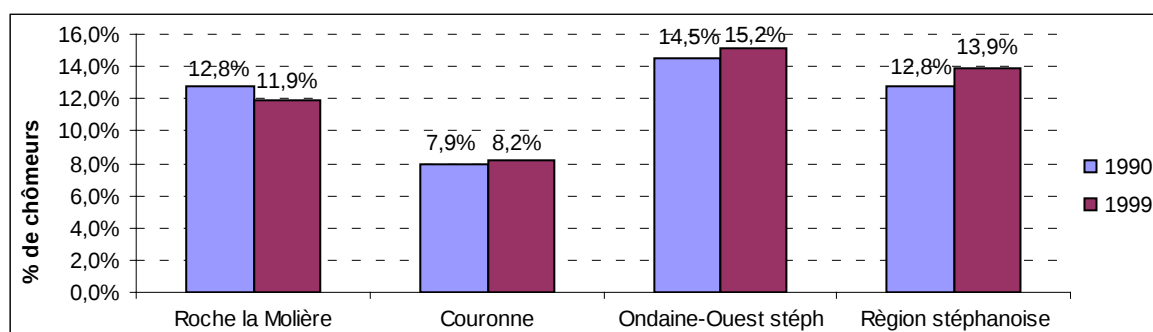
Emploi-Economie (industrie et artisanat, tertiaire, activité agricole)

La population active en forte augmentation

Commune de Roche la Molière	1982	1990	1999
Population active totale	3466	4098	4415
<i>% par rapport à la pop totale</i>	<i>37,6%</i>	<i>40,6%</i>	<i>43,8%</i>
Population active occupée	3145	3573	3889
<i>% par rapport à la pop active totale</i>	<i>90,7%</i>	<i>87,2%</i>	<i>88,1%</i>
Chômeurs	321	525	526
<i>% par rapport à la pop active totale</i>	<i>9,3%</i>	<i>12,8%</i>	<i>11,9%</i>

Sources : Données issues du recensement général de 1999 (la population active comprend les actifs ayant un emploi ainsi que les chômeurs).

Sur la commune de Roche la Molière, le nombre d'actifs a augmenté de 27,4% entre les deux dernières périodes intercensitaires. Le taux d'activité est en constante évolution depuis 1982. Il a subi une hausse de plus de 6% entre 1982 et 1999. Le taux d'activité des 20-59 ans s'élève à 82.3%, taux supérieur à celui de la région stéphanoise (79.8%). De plus 76.5% des femmes de 20-59 ans ont une activité ce qui est supérieur à la moyenne de la région stéphanoise (73.2%). Après une forte augmentation entre 1982 et 1990, le chômage a diminué entre 1990 et 1999.



Au dernier recensement, le chômage était inférieur à celui de la région stéphanoise mais encore bien au-dessus de celui de la couronne. Notons que même si en valeur absolue le nombre de chômeurs est resté stable à Roche la Molière, en valeur relative il a diminué de 1% entre les 2 derniers recensements alors que dans le même temps il augmentait dans les 3 secteurs de son territoire de vie.

Catégories socioprofessionnelles (C.S.P.)

CSP 90*	agriculteur	artisan	cadre	prof. Intermédiaire	employé	ouvrier
Roche la Molière	40 1,0%	232 5,8%	220 5,5%	648 16,3%	1156 29,0%	1684 42,3%
Couronne	2,2%	8,3%	11,7%	21,3%	25,4%	31,1%
Ondaine-Ouest stéph	0,8%	7,4%	5,5%	16,9%	28,1%	41,2%

*les chiffres du RGP 99 ne sont pas encore disponibles.

La structure socioprofessionnelle de Roche la Molière se rapproche de celle de l'Ondaine-Ouest stéphanois. Elle se caractérise par la très forte prépondérance (>85%) des catégories groupant les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. La couronne enregistre une proportion plus importante de cadre, artisan et agriculteur.

Evolution des C.S.P. à Roche la Molière

Roche la Molière	agriculteur	artisan	cadre	prof. Intermédiaire	employé	ouvrier
1982	40	260	96	488	728	1784
(en %)	1,2%	7,7%	2,8%	14,4%	21,4%	52,5%
1990	40	232	220	648	1156	1684
(en %)	1,0%	5,8%	5,5%	16,3%	29,0%	42,3%

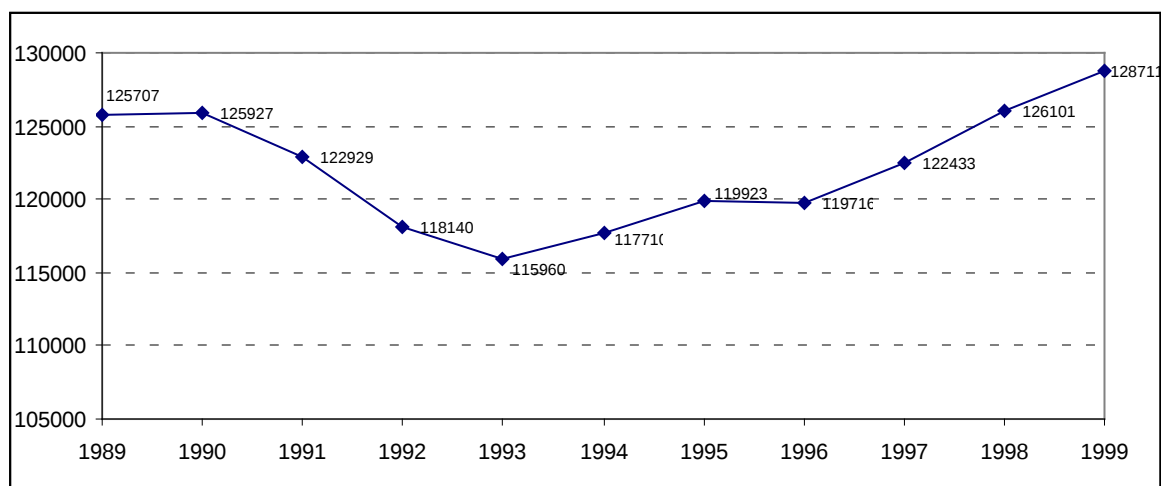
Les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers représentent 88% des catégories socioprofessionnelles aussi bien en 1982 qu'en 1990. La structure est globalement identique entre ces 2 recensements cependant on note une diminution des ouvriers au profit des employés. De plus, on remarque un accroissement important du nombre de cadres supérieurs et de professions libérales, qui a plus que doublé entre 1982 et 1990.

Le nombre d'emplois

Commune de Roche la Molière	Evolution des emplois		
	1982	1990	1999
Nombre d'emplois	2656	2465	2507
Variation totale	-191 -7,2%	42 1,7%	

Entre 1982 et 1990, on enregistre une baisse du nombre d'emplois dans la commune. Par contre au cours de la décennie suivante, on remarque un léger décollage de l'emploi, alors que la tendance de la région stéphanoise est plutôt à la baisse (-1,2% entre 1990 et 1999).

Les emplois salariés privés dans la région stéphanoise



Après avoir perdu près de 10 000 emplois salariés privés entre 1990 et 1993, la tendance s'est inversée avec le retour de la croissance dans la région stéphanoise. En 1999 on comptait 3004 emplois salariés privés de plus qu'en 1989. La région stéphanoise a vu son secteur de l'emploi redynamisé au cours de ces dernières années.

Les emplois salariés privés dans la couronne et l'Ondaine-Ouest stéphanois de 1989 à 1999

Communes	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
L'Etrat	505	506	504	525	544	551	598	686	651	665	761
Fontanes	19	18	19	18	13	16	14	14	17	16	19
St-Christo-en-Jarez	70	70	73	80	75	84	82	95	94	88	94
Saint-Héand	568	594	601	517	364	377	416	421	451	482	451
St-Jean-Bonnefonds	759	759	665	644	666	711	687	710	724	776	911
St Priest en Jarez	2785	2962	3828	3601	3583	3523	3435	3492	4230	4292	4550
Sorbiers	1706	1663	1632	1548	1457	1507	1555	1563	1604	1648	1708
La Talaudière	2273	2997	2893	2678	2635	2921	2785	2940	3214	3565	4006
La Tour en Jarez	162	185	137	150	126	131	134	128	128	158	151
Villars	1723	1673	1855	1877	2105	2274	2331	2313	2252	2276	2530
La Couronne	10570	11427	12207	11638	11568	12095	12037	12362	13365	13966	15181
Caloire	21	14	20	14	17	23	23	19	20	22	17
Le Chambon-Feugerolles	3440	3484	3442	3174	3033	3098	3320	3218	3256	3400	3429
Firminy	5330	4886	4504	4353	4097	4095	4055	3971	4136	4316	4568
Fraisses	585	642	577	740	606	481	280	447	459	489	532
La Ricamarie	1876	1933	1938	1884	1850	2028	1959	2068	2025	2067	2091
Roche la Molière	1673	1753	1733	1676	1709	1912	2000	2018	2069	1994	2098
St-Genest-Lerpt	561	556	555	575	527	598	602	658	600	634	694
St-Maurice-en-Gourgois	75	79	77	79	78	72	58	79	83	84	75
St-Paul-en-Cornillon	79	80	85	80	77	51	91	85	92	98	98
Unieux	1096	1099	975	705	756	759	776	732	822	762	772
Ondaine-Ouest Stéph	14736	14526	13906	13280	12750	13117	13164	13295	13562	13866	14374

Les communes de la couronne totalisaient 10570 emplois en 1989 contre 15181 en 1999, soit une hausse des effectifs de 43,7% en 10 ans. Cette progression des emplois s'est réalisée de manière continue dans le temps, l'augmentation étant très forte en 1999 (+ 1215 emplois).

Les communes de l'Ondaine-Ouest stéphanois comptabilisent 14374 emplois en 1999 contre 14736 dix ans plutôt. L'effectif reste stable. La baisse n'est que de 2.5% entre les 2 dates. Cependant il y a eu fluctuation inter décennale. Après avoir subi une période de baisses successives au cours des années 1989-1993 (environ 2000 emplois supprimés) l'emploi salarié privé a de nouveau progressé à partir de 1994. La hausse d'emplois salariés privés enregistrés en 1999 (+508 emplois) a permis de ce rapproché un peu plus du chiffre de 1989.

Emplois salariés privés sur la commune

- Evolution par secteurs d'activités des emplois salariés privés

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Industrie	1088	1137	1093	1090	1089	1178	1199	1166	1202	1172	1253
BTP	179	183	169	166	170	179	191	185	176	175	172
Commerce	168	174	185	138	149	169	182	203	206	200	238
Services	238	259	286	282	301	386	428	464	485	447	435
TOTAL	1673	1753	1733	1676	1709	1912	2000	2018	2069	1994	2098

La commune de Roche la Molière compte 2098 emplois salariés dans le secteur privé en 1999, contre 1673 en 1989, soit une augmentation d'environ 25% sur 10 ans.

1999 est l'année qui a comptabilisé le plus d'emplois salariés privés. On remarque donc un certain dynamisme du secteur privé entre 1989 et 1999.

Durant cette décennie, les emplois liés aux catégories commerces et services ont augmenté en forte proportion (respectivement 42% et 82% d'accroissement). La branche de l'industrie a gagné 165 emplois (+15%) alors que la branche des BTP est restée stable.

- Répartition des établissements et des emplois par secteurs d'activités en 1999

Secteur	Emploi total	Emploi industriel	Emploi dans le BTP	Emploi dans le commerce	Emploi dans les services
Roche la Molière	2098	1253	172	238	435
	100%	59,7%	8,2%	11,3%	20,7%
Couronne	100%	29,7%	9,1%	22,2%	39,1%
Ondaine-Ouest stéph	100%	44,2%	8,6%	20,5%	26,7%
Région stéphanoise	100%	33,0%	7,0%	15,4%	44,5%

La majeure partie des emplois de la commune se concentre dans la catégorie de l'industrie. Près de 60% des emplois salariés privés de Roche la Molière s'y trouve. Par comparaison, la région stéphanoise ne compte que 33% de ces employés dans cette branche. En contre partie les emplois liés au commerce et surtout les emplois liés au service sont sous représentés à Roche la Molière par rapport à la région stéphanoise.

Secteur	Nombre total d'entreprises	Nombre d'entreprises industrielles	Nombre d'entreprises du BTP en	Nombre d'entreprises du commerce	Nombre d'entreprises des services
Roche la Molière	220	55	34	46	85
	100%	25,0%	15,5%	20,9%	38,6%
Couronne	100%	19,3%	11,6%	23,9%	45,2%
Ondaine-Ouest stéph	100%	20,9%	12,5%	25,5%	41,1%
Région stéphanoise	100%	15,5%	9,4%	21,9%	53,2%

Au 150 entreprises déjà présentes en 1989 sont venus s'ajouter 70 autres entreprises dans les 10 ans qui ont suivi soit une augmentation de près de 50% du nombre d'établissements privés de la commune de Roche la Molière. La majorité des entreprises de Roche la Molière travaille dans le secteur du commerce ou des services même si les proportions sont moindres que dans la région stéphanoise. Les entreprises liées aux services sont plutôt de petites tailles alors que dans l'industrie les entreprises emploient plus de personnes.

- Répartition des établissements et des emplois par tailles en 1999

Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises de moins de 10	Nombre d'entreprises de 10 à 19	Nombre d'entreprises de 20 à 49	Nombre d'entreprises de 50 à 99	Nombre d'entreprises de 100 à 199	Nombre d'entreprises de 200 et plus
Roche la M	220	179	20	12	6	2	1
	100%	81,4%	9,1%	5,5%	2,7%	0,9%	0,5%
Couronne	100%	75,7%	9,9%	9,9%	3,3%	0,5%	0,8%
Ondaine O stéph	100%	83,0%	8,8%	5,5%	1,4%	0,7%	0,5%
Région stéph	100%	82,4%	8,5%	6,1%	1,8%	0,7%	0,5%

179 entreprises sur 220 ont moins de 10 salariés.

Au 31.12.1999, 21 entreprises emploient 20 salariés ou plus, et 9 d'entre elles dépassent l'effectif de 50 personnes :

- Fabrication de sièges : 256 personnes
- Fabrication d'instrumentation scientifique et technique : 193 personnes
- Fabrication d'articles de sport : 137 personnes
- Activités hospitalières : 75 personnes
- Fabrication d'articles de ménage : 64 personnes
- Fabrication d'emballages en matières plastiques : 64 personnes
- Mécanique générale : 59 personnes
- Découpage, embouteillage : 54 personnes
- Activités hospitalières : 51 personnes

Secteur	Emploi total	Emploi dans les moins de 10	Emploi dans les 10 à 19	Emploi dans les 20 à 49	Emploi dans les 50 à 99	Emploi dans les 100 à 199	Emploi dans les 200 et plus
Roche la Molière	2098	504	281	360	367	330	256
	100%	24,0%	13,4%	17,2%	17,5%	15,7%	12,2%
Couronne	100%	19,6%	10,2%	22,2%	17,2%	5,8%	24,9%
Ondaine-O stéph	100%	28,7%	13,8%	20,4%	11,8%	12,2%	13,2%
Région stéphanoise	100%	24,4%	11,7%	19,2%	12,8%	10,5%	21,3%

Environ 45% des emplois de la commune se concentrent dans les 9 entreprises de plus de 50 salariés. Cependant, près d'un emploi sur quatre est enregistré dans un établissement de moins de 10 salariés. On comptabilise ces mêmes proportions pour la région stéphanoise.

Secteurs	Actifs occupés travaillant dans la commune de résidence en 1990	Actifs occupés travaillant dans la commune de résidence en 1999
ROCHE LA MOLIERE	1220	982
En % de la pop active totale	34,1%	25,3%
Couronne	26,3%	21,8%
Ondaine-Ouest stéphanois	35,3%	28,1%
Région stéphanoise	53,5%	44,4%

Parmi les actifs occupés résidant à Roche la Molière, le ¼ travaille sur la commune. La part des actifs occupés rouchons travaillant dans leur commune de résidence est inférieur en valeur absolue et en valeur relative à celle de 1990. Cette part est bien inférieure à celle de la région stéphanoise. Elle est supérieure à la moyenne des communes de la couronne mais inférieure à la moyenne des communes de l'Ondaine-Ouest stéphanois.

L'activité agricole : Des agriculteurs confirmés à la tête d'exploitations importantes

L'activité agricole n'est pas un élément dominant par rapport aux autres activités de la commune. Il reste important par sa proportion sur une commune toujours plus urbanisée. Ainsi, pour une superficie totale de 1744ha, 806 sont utilisées par la commune, et 967 par des exploitations (Source : R.G.A. Ministère de l'Agriculture - Indicateurs différents selon les départements).

Le nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants est en baisse régulière depuis 1979. De 55 en 1979, il passe à 32 en 2000. Leur moyenne d'âge se situe principalement entre 40 et 55 ans (14), et moins de 40 ans (15). Le nombre de chefs et coexploitants ayant 55 ans et plus est faible (3).

Globalement, ces chefs d'exploitation exploitent des terrains dont la surface est importante par rapport à d'autres communes. Ainsi, la Surface Agricole Utile (S.A.U.) moyenne des exploitations professionnelles est de 47 ha en moyenne. La S.A.U. moyenne des autres exploitations est de 11 en moyenne. Toutes exploitations comprises, cela porte donc la S.A.U. moyenne à 32 Ha. Enfin, la S.A.U. moyenne des exploitations de 50 Ha et plus est de 76 en moyenne.

Sur 967 Ha de superficie agricole utilisée :

-219 sont des terres labourables

-748 sont toujours en herbe

La superficie agricole est essentiellement fourragère (851Ha) et caractérisée également par des prairies permanentes (744 Ha). Les cultures de céréales (116Ha), et de Maïs (41Ha) sont faibles.

L'effectif du cheptel est composé ainsi :

- 1067 bovins dont

- 574 vaches dont 234 vaches laitières et 340 vaches nourrices

- 13 porcs à l'engraissement

- 75 équidés

- 1678 volailles dont 1451 poules pondeuses

- 24 brebis mères

568 Ha sont utilisés en fermage comme moyen de production.

Les secteurs situés au nord, sud-est et au sud- ouest de la commune présentent un fort potentiel pour l'activité agricole, le document d'urbanisme veillera à maintenir et à protéger ces secteurs agricoles homogènes et structurés. De plus, ces espaces présentent des qualités paysagères et des coupures vertes par rapport à l'agglomération (plateau du Bessy) qui contribuent au cadre de vie « des Rouchons »

Migrations domicile-travail

Destination des actifs habitant Roche la Molière

	1990	1999	% 1999
Roche la Molière	1220	982	25,3%
Saint-Etienne	1482	1629	41,9%
Couronne	161	311	8,0%
Nord	114	147	3,7%
Ondaine Ouest stéphanois	364	432	11,1%
Gier	49	91	2,3%
Pilat	1	10	0,3%
Reste Loire	51	31	0,7%
Haute Loire		78	2,1%
Rhône	65	103	2,7%
Autres départements	66	74	1,9%
Total des actifs occupés	3573	3888	100,0%

Les habitants de Roche la Molière travaillent principalement à Saint-Etienne. Un quart d'entre eux ont un emploi dans la commune. Les autres destinations restent peu développées hormis l'Ondaine Ouest-Stéphanois qui accueillent plus de 10% des actifs rouchons. On remarque que seul les actifs travaillant à Roche la Molière même sont moins nombreux qu'en 90. Les actifs rouchons ayant un emploi en dehors de leur commune ont augmenté entre les 2 dates.

Origine des actifs occupant un emploi à Roche la Molière

	1990	1999	% 1999
Roche la Molière	1220	982	39,3%
Saint-Etienne	532	521	20,9%
Couronne	76	116	4,7%
Nord	91	168	6,2%
Ondaine Ouest stéphanois	365	404	16,4%
Gier	35	69	2,8%
Pilat	10	16	0,6%
Reste Loire	46	50	1,9%
Haute-Loire	63	116	4,7%
Rhône	10	34	1,3%
Autres départements	17	31	1,2%
Total des emplois	2465	2507	100,0%

60% des emplois de la commune sont consacrés aux rouchons et aux stéphanois. Les habitants de l'Ondaine Ouest-stéphanois occupent plus de 400 emplois. Les habitants des autres secteurs comptabilisent peu d'employés rouchons. Ils se répartissent les 25% d'emplois restant. A noter que 116 emplois sont occupés par des habitants de la Haute-Loire.

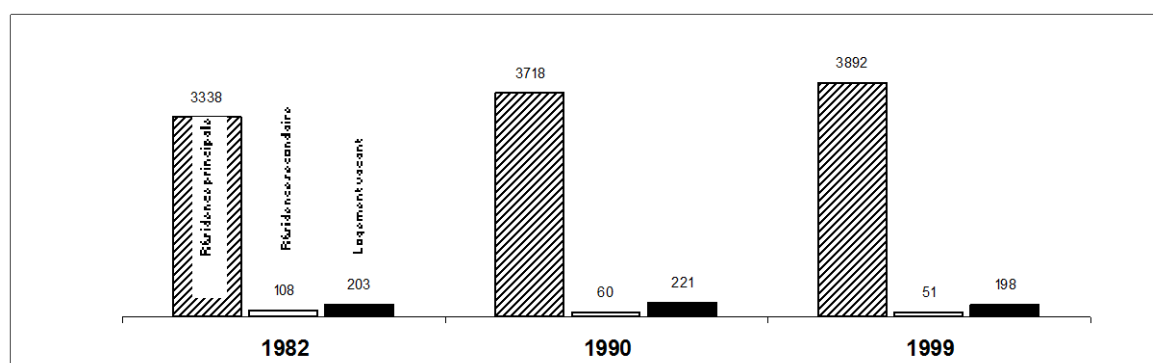
Logement

Le parc de Logement en 1999

Composition du parc logement en 1999	Total logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants en 1999 (%)
ROCHE LA MOLIERE	4141	94,0%	1,2%	4,8%
Couronne	17173	94,3%	2,0%	3,7%
Ondaine-Ouest stéphanois	32334	89,8%	2,4%	7,8%
Région stéphanoise		88,0%	3,7%	8,3%

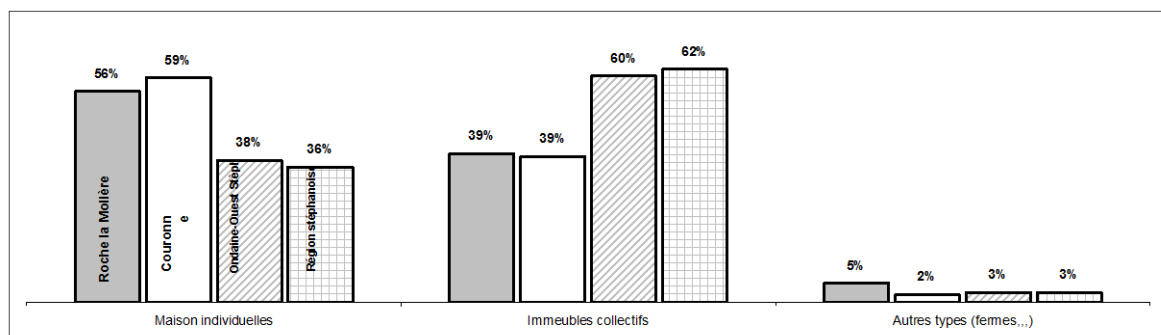
Le parc de logements à Roche la Molière est essentiellement composé de résidences principales. La part des logements vacants sur la commune est relativement faible. On dénombre seulement 51 résidences secondaires.

Un nombre de résidences principales en progression



La commune de Roche la Molière a accueilli 350 logements supplémentaires entre 1982 et 1990 et 142 logements supplémentaires entre 1990 et 1999. Cette augmentation est essentiellement due à l'accroissement du nombre de résidences principales puisque les résidences secondaires ont diminué de moitié entre 1982 et 1999 et que les logements vacants sont restés relativement stables (légère diminution). L'accroissement du nombre de résidences principales est directement lié à l'accueil de population en lotissement pavillonnaire.

Prédominance des maisons individuelles



Contrairement à la région stéphanoise, le parc logement de Roche la Molière est basé sur la maison individuelle. De 1990 à 1999, le taux de maisons individuelles dans le parc logement est passé de 48% à 56%. La part occupée par les immeubles collectifs est bien moindre même si elle est loin d'être négligeable (environ 40%).

Une courte majorité de propriétaires

Statut d'occupation des résidences principales en 1999	Propriétaires	Locataires	Logés gratuitement
ROCHE LA MOLIERE	2136	1543	213
%Roche la Molière	54,9%	39,6%	5,5%
%Couronne	66,6%	30,2%	3,2%
%Ondaine-Ouest stéphanois	45,9%	50,3%	3,8%
%Région stéphanoise	48,9%	47,8%	3,3%

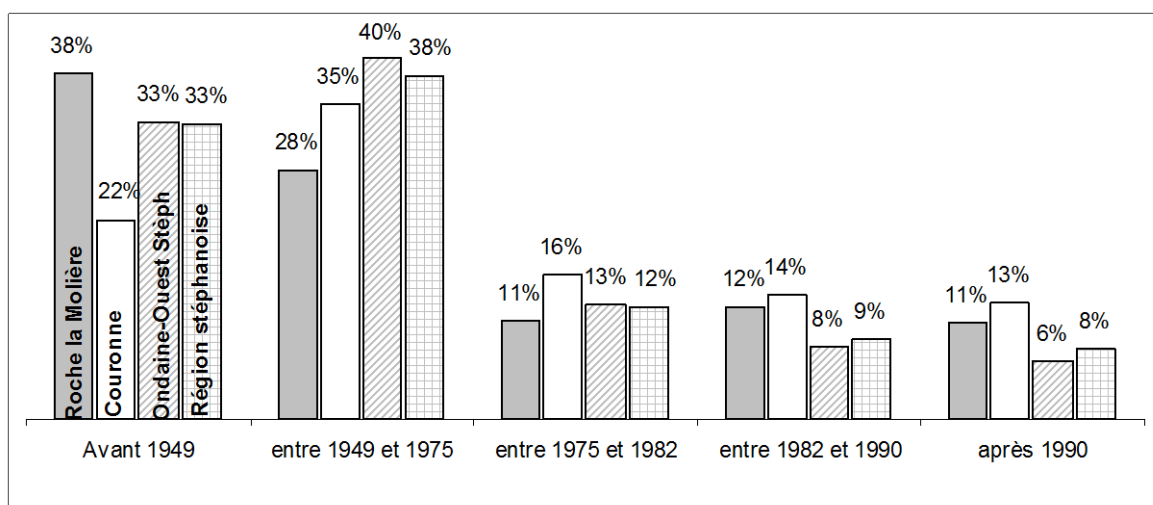
40% des logements sont loués. Cette proportion importante des locataires sur la commune de Roche la Molière est typique des communes urbaines. Cependant du fait du développement de l'habitat pavillonnaire, la majorité des occupants est propriétaire. Ce n'est ni le cas dans l'Ondaine-Ouest stéphanois, ni le cas dans la région stéphanoise.

Des logements de taille moyenne

Taille des résidences principales en 1999	1pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou +
ROCHE LA MOLIERE	146	415	931	1313	1087
%Roche la Molière	3,8%	10,7%	23,9%	33,7%	27,9%
%Couronne	2,0%	8,7%	20,0%	30,9%	38,4%
%Ondaine-Ouest stéphanois	2,8%	13,0%	29,5%	30,6%	24,2%
%Région stéphanoise	4,8%	14,6%	26,7%	28,6%	25,2%

La majorité des logements est de taille moyenne : 3 et 4 pièces. La part des logements de grande taille est supérieure à celle de la région stéphanoise.

Un parc ancien mais rajeuni ces dernières années



Une forte proportion du parc de logements a été construite avant 1949. Cependant 23% du parc de logements ont été réalisés depuis 1982, ce qui rajeuni considérablement le parc immobilier de Roche la Molière, la grande majorité de ces résidences étant de type pavillonnaire. Comparativement à la région stéphanoise, le parc de logements possède proportionnellement plus de très vieux logements et de logements récents. Les logements construits de 1950 à 1982 sont donc beaucoup moins nombreux en valeur relative.

Des résidences principales confortables

Résidences principales 1999	Logements inconfortables Absence de WC	Logements inconfortables Absence de baignoire ou douche	Logements inconfortables Absence de chauffage central	Logements très inconfortables (ni WC ni douche)
ROCHE LA MOLIERE	74	90	608	90
%Roche la Molière	1,9%	2,3%	15,6%	2,3%
%Couronne	1,7%	1,2%	10,0%	1,2%
%Ondaine-Ouest stéphanois	1,7%	1,9%	9,2%	1,9%
%Région stéphanoise	2,1%	1,8%		1,1%

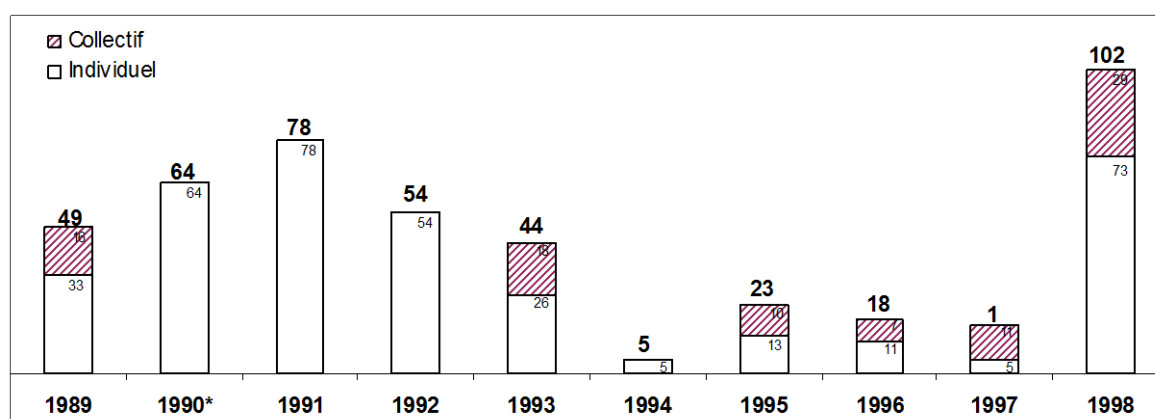
Le parc rouchon est dans l'ensemble confortable. Notons tout de même l'absence de chauffage central dans près de 16% des logements.

Logements commencés à Roche la Molière depuis 10 ans

	1989	1990*	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Total
Collectif	16	0	0	0	18	0	10	7	11	29	91
Individuel	33	64	78	54	26	5	13	11	5	73	362
Ensemble	49	64	78	54	44	5	23	18	16	102	453

*en 1990 la répartition des 64 logements collectifs et individuels est approximative

Source : siclone



Le nombre de logements commencés à Roche la Molière depuis 10 ans est de 453, ce qui représente une moyenne annuelle de 45 logements, dont plus de $\frac{3}{4}$ sont des habitations individuelles. Les constructions concernent essentiellement la maison individuelle sous forme de lotissements pavillonnaires. Cette tendance se vérifie dans les permis de construire déposés depuis les années 2000.

De 1989 à 1993, le rythme de construction est soutenu avec un pic de 78 logements individuels construits en 1991. Le rythme tend à la baisse de 1994 à 1997, le nombre de construction est bien en dessous de la moyenne annuelle. Les 102 logements enregistrés en 1998 correspondent en majorité aux lotissements construits sur le quartier de l'Echo. En 2001, le nombre de P.C. était de 81. La prépondérance de la maison individuelle entraîne de fait une consommation d'espace importante et peu poser problème. La part des collectifs est faible, cependant un effort de réalisation de logements collectifs est enregistré depuis 1995 où chaque année des constructions ont été engagées.

Le parc social

D'une part, le nombre d'H.L.M. au 1^{er} Janvier 2006 se portait à 816 logements sur l'ensemble de la commune. D'autre part, la part des H.L.M. dans les résidences principales était de 19% (source : E.P.L.S. – D.R.E.).

Quelques sociétés H.L.M. se partagent les ensembles H.L.M. :

- Loire Habitat (655)
- Habitations Modernes (1)
- Cités Nouvelles (34)
- Bâtir et Loger (69)
- OPAC (48)
- SAFC (10)

Les H.L.M. se présentent sous trois principales formes urbaines :

- Diffuse : principalement Bâtir et Loger
 - * Intégré au tissu pavillonnaire :
 - Saint-Exupéry (nord)
 - Coteau de granges (sud-est)
 - Beaulieu (sud-est)
 - Le Pontin (sud-est)
 - * Intégré au centre-bourg :
 - Roche République (centre)
 - Roche Pasteur

- Petits Ensembles : principalement Loire Habitat et Cités Nouvelles
 - * La Côte Durieux
 - * Cité Jardins (entrée est de la commune)

- Ensemble important : principalement Loire Habitat
 - * La Roare (bifurcation St-Victor-sur Loire / Unieux)
 - * La Piotière (flanc est)
 - * La Varenne (entrée sud de la commune)

En bref

Atouts

La population

- Population de la commune stabilisée après une forte augmentation au cours de la décennie précédente alors que la tendance de la région stéphanoise est à la baisse
- Solde naturel positif et stable
- Population jeune
- Vieillissement de la population pouvant être l'occasion de nouvelles formes d'habitat

L'activité économique

- Un nombre d'emploi en hausse. Augmentation de 25% en 10 ans des emplois salariés privés
- Une population active en forte augmentation (+27.4% entre 82-99)
- Chômage stabilisé et baissé même en valeur relative, restant proportionnellement moins important que dans la région stéphanoise même si bien supérieur à la couronne
- Commerce en centre ville très dynamique. Quelques commerces de proximité répartis dans différents quartiers (La côte Durieux, Beaulieu...)
- Z.I. du Buisson et ZA Galinay bien implantées, très bien desservies : accès à ces zones d'activités et à la commune favorisée par le rond-point de Dourdel
- Le passage de l'A45 avec l'échangeur de la commune pourrait être bénéfique à l'activité de la commune
- Possibilité d'extension de l'activité sur le secteur de la ZAC du puits Gruner
- Possibilité d'extension de la zone du Galinay par la cité du Moulin
- Plus de 400 emplois occupés par des habitants de l'Ondaine-Ouest

Le logement

- Un nombre de résidences principales en forte augmentation.
- Un rythme de construction soutenu depuis 1990
- Une part de logements vacants relativement faible, y compris dans le parc social.
- Un parc HLM convenable.
- Une bonne représentation des différents types de logements : collectifs, individuels, sociaux...
- Des logements collectifs intégrés au tissu urbain
- Une forte identité des quartiers (Beaulieu, la Roare, La Piotière...)

Faiblesses

La population

- Le solde migratoire fluctue beaucoup sur la commune :

- 829 entre 75 et 82
- +755 entre 82 et 90
- 194 entre 90 et 99

- Même si la population est jeune on constate un vieillissement de la population (l'indice de jeunesse passe de 127 à 123 entre 1990 et 1999).

- Le revenu net imposable par foyers fiscaux est inférieur à celui de la région stéphanoise. La solvabilité des ménages n'est pas négligeable mais elle reste moyenne

Le logement

- Un type d'habitat moins diversifié au cours des 10 dernières années. Les nouveaux lotissements de maison individuelle remettent en question le bon équilibre des différents types de logements

- La consommation d'espace engendrée par la maison individuelle ne permet pas une gestion efficace et économe de la ville (desserte TC difficile, utilisation de la voiture particulière pour ce rendre aux équipements...)

- Un parc ancien. Certains bâtiments anciens ont besoin d'être rénovés et/ou aménagés dans le bourg et dans les cités houillères

- Des quartiers très marqués avec peu de liaisons entre eux, retournés sur eux-mêmes

L'activité économique

- Les catégories socioprofessionnelles des rouchons sont peu diversifiées. Avec une sur-représentation des employés et ouvriers

- La ZI du Puits Charles a du mal à démarrer (moins de 5 entreprises y sont installées). Elle n'est pas très bien desservie car il faut traverser toute la ville pour y accéder depuis l'échangeur de Dourdel

- Le chiffre de ceux qui ont un emploi dans la commune (un quart d'entre eux) est en net recul (-238) entre les deux derniers recensements

3. Le diagnostic urbain et environnemental

La structure du territoire

Les paysages de Roche-la-Molière sont variés et contrastés car marqués par les grandes lignes de la topographie et les multiples micro-reliefs. La partie centrale de la commune présente des paysages urbains divers parfois hérités du passé. Les autres zones au nord et au sud offrent un paysage plus rural. On remarque également que la commune est véritablement coupée en deux par la route départementale N°3. En divisant également le bourg en deux entités, cet axe constitue une véritable coupure urbaine.

De part sa localisation et son histoire, la commune de Roche-la-Molière permet d'individualiser cinq types de paysage urbain :

Le bourg

Le site du bourg de Roche-la-Molière est relativement restreint. Malgré une extension au-delà de la départementale, le centre-ville s'inscrit schématiquement dans un triangle avec pour limites au nord-ouest le château et son parc boisé, à l'est les zones d'activités du Galinay et du Buisson et au sud la RD 3.

L'état de son bâti est très variable. La rue principale présente des façades en assez bon état contrairement à certains intérieurs d'îlots beaucoup moins entretenus et pour certains vétustes. La présence de l'église et du château, bien que peu visible de la rue principale, permettent de relever la qualité paysagère d'un bourg sans véritables particularités architecturales.



Les façades bâties de la rue Gambetta

Dépourvu de grandes contraintes physiques hormis à l'ouest, le bourg présente des qualités de paysage urbain traditionnel : continuité du bâti, homogénéité, échelle adaptée au piéton. Il est également bien structuré autour de linéaires commerciaux forts (rue de la République) et d'équipements publics regroupés. En revanche, quand on s'éloigne de cet hyper-centre, le tissu urbain devient plus lâche avec la présence de quelques maisons individuelles nuisant à la lisibilité du paysage du bourg.

Les cités minières

Le passé minier de la commune a généré, à différentes époques la construction par la compagnie minière de cités ouvrières destinées au logement du personnel. Ces dernières (Les Vialles, La Roare, Taillis, Moulin et Beaulieu,...) représentent des éléments forts du paysage



urbain de Roche-la-Molière.

La cité de Beaulieu

Les lotissements pavillonnaires récents

Profitant de la cession de terrains à coûts modérés par les Houillères, la municipalité s'est engagée depuis le début des années soixante dans une politique soutenue de constructions résidentielles. Dans un but de cohérence et de continuité urbaine, de nombreux lotissements pavillonnaires ont été réalisés aux abords du centre ville ancien et surtout en direction des cités minières notamment de Beaulieu.

Les zones d'activités

Aménagées récemment sur des terrains des houillères, les zones industrielles du Galinay et du Buisson présentent une organisation moderne de l'espace. En effet, elles présentent une structuration autour d'une voie principale et la lisibilité s'en trouve facilitée. En revanche, l'architecture moderne des bâtiments industriels ne permet pas de dégager un intérêt paysager particulier.

Le site de la SATROD, dans le vallon de Borde Matin, au nord de la commune, mais également la zone d'activités du puits Charles, ancien site minier désaffecté, classé en « site à traiter » par Saint-Etienne Métropole, représentent des entités paysagères à part entière. A noter que ce dernier site pourrait présenter de fortes incidences en termes de circulation et d'impact paysager, étant donné sa situation potentielle en entrée de ville.

Le paysage marqué par les infrastructures de la Côte Durieux

Le paysage des environs du lieu-dit La Côte Durieux est fortement marqué par les infrastructures routières avec l'arrivée de la RD 3 (2x2 voies) venant de Saint-Etienne et le contournement ouest (2x2 voies également). Le rond-point et les deux gros échangeurs de Dourdel et de la Côte Durieux ponctuent ce paysage autrefois parsemé de hameaux miniers.

La forme urbaine du bourg est en cours de formalisation :

- le système de lotissement impose ses principes réducteurs et autonomes
- les cités, révélatrices d'un urbanisme singulier et évolutif, s'estompent
- les industries sont démantelées et remplacées par des zones d'activités ordinaires et banales
- le réseau viaire se complexifie et se désordonne, conséquence d'un développement urbain et fragmenté

Le paysage

Les entrées de ville

La situation géographique de la commune de Roche-la-Molière entre Saint-Etienne à l'est, Saint-Victor sur Loire à l'ouest et Firminy au sud-ouest a engendré une accessibilité par quatre principales entrées.

- L'entrée Est par la RD 3 au niveau du rond point de la Côte Durieux

Cette entrée de ville est la plus importante en terme de trafic en recevant une circulation venant de Saint-Etienne et du périphérique ouest (RD 201). Cependant, elle manque singulièrement de lisibilité. L'omniprésence des infrastructures routières gêne le repérage et ne permet pas actuellement de ressentir l'entrée dans Roche-la-Molière.



Une rupture entre le centre et ses alentours à l'est du paysage urbain : pas d'effet d'accueil

- L'entrée Sud-Ouest par la RD 3 depuis Firminy ou Unieux

Bien qu'il existe une urbanisation linéaire au niveau de la Croix de Marlet, l'entrée de ville se situe plutôt au niveau de la cité de Beaulieu. En effet, la transition entre l'espace naturel et l'urbanisation est ici nette au contraire de l'entrée Est. Ce site permet également de saisir instantanément le contexte minier dans lequel la commune a évolué.

- L'entrée Ouest par la RD 3.2 depuis Saint-Victor sur Loire

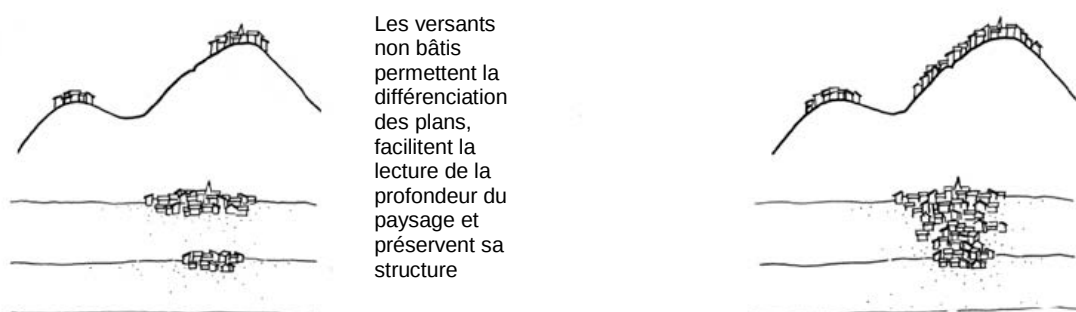
Cette entrée Ouest semble similaire à celle depuis Firminy ou Unieux à la différence que l'urbanisation rencontrée est plus récente. Les lotissements pavillonnaires modernes remplacent la cité minière. Dans les deux cas, il existe une limite nette entre le paysage naturel et l'urbanisation. L'entrée dans Roche-la-Molière s'en trouve ainsi plus claire et facilement identifiable par les usagers de la RD 3.2.

- L'entrée Sud par la RD 10 depuis Le Chambon-Feugerolles

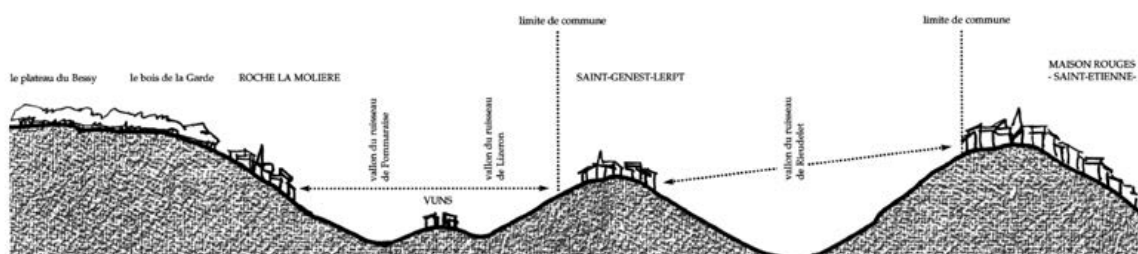
Cette dernière entrée est également la moins fréquentée. Après avoir traversé du sud au nord le plateau du Bessy, la RD 10 entre dans l'urbanisation de Roche-la-Molière par la cité de Piotière. La transition est claire et l'entrée semble bien identifiée.

Les paysages naturels

Du fait du relief, les paysages naturels sont assez compartimentés. Le paysage dominant est de type collinaire avec une végétation constituée essentiellement d'herbages. On retiendra notamment les qualités (ou les contraintes) imposées par la géographie des vallons, comme les figurent les croquis suivants.



Le territoire de l'un est le paysage de l'autre : des expositions réciproques qui invitent à une considération intercommunale des versants



Roche-la-Molière est calé au pied de la colline du Bois de la garde et du versant de la varenne dans une légère dépression formée par le Lizeron, le ruisseau de Pommaraise et leurs affluents. A l'ouest, le coteau du Crêt forme ce micro-bassin et expose un versant cultivé « bocager ». Il sert de glacis au village-crêt de Saint-Genest-Lerpt dont la façade se détache en silhouette. Comme une composition symétrique, les deux bourgs se renvoient leur propre paysage mais aussi leurs propres déviances paysagères.

Le plateau du Bessy représente néanmoins une entité paysagère particulière du fait de sa topographie et de la présence d'un bocage résiduel. Principalement dévolue à l'agriculture (prairie/élevage), l'urbanisation y est traditionnelle et éparse. Des talwegs le fende du nord-est au sud-ouest. Celui de Borde Matin, dans sa partie avale, est occupé par un Centre d'Enfouissement Technique d'une surface de 25 hectares, qui peu à peu a comblé le vallon.

Cette image peu valorisante du site s'est amplifiée avec la construction d'une unité de valorisation du biogaz. Ce site est toutefois peu visible actuellement. Il représente le dernier territoire agricole à proximité de l'agglomération stéphanoise.



plateau du Bessy à partir de Dourdel

L'autre enjeu majeur de ce secteur sera l'intégration paysagère Contournement Ouest de Saint-Etienne (C.O.S.E.), reliant la RD 201 et la RN 88, et situé sur l'axe Lyon-Toulouse (futur prolongement de l'A45). Cette lourde infrastructure devrait traverser longitudinalement le plateau de l'échangeur de Dourdel à la Côte Gravelle. Son implantation nécessitera des aménagements annexes d'intégration paysagère et de franchissement de l'infrastructure afin de ne pas rompre l'unité de ce plateau naturel et agricole. Toutefois, retenons l'intérêt que le secteur du Bessy est considéré comme un « poumon vert » pour l'ensemble de la commune.

Le bois de la Garde dessine également une unité paysagère du fait de sa masse boisée significative à dominante de feuillus et de son bon niveau de perception à partir de l'urbanisation de Roche-la-Molière. Enfin, il est intéressant de noter la présence de plusieurs ensembles de jardins familiaux à proximité des cités houillères de la Roare et de la Piotière. Bien que fortement modelés et structurés par l'homme, ces espaces apportent de la nature aux portes de l'urbanisation.

Le patrimoine architectural

Le patrimoine architectural de rouchon n'est pas très riche :

- Le château du bourg :

Le château situé au cœur du bourg est un monument inscrit. Il se présente comme un vaste heptagone construit sur un rocher, résultat de transformations apportées à un ensemble initial du XIV^{ème} siècle servant de forteresse. Situé dans un parc boisé transformé en parc urbain, il acquiert une véritable identité paysagère et architecturale même si sa visibilité demeure réduite à partir de la rue principale ou de la place Jean Jaurès ;

- Le château de la Roare :

Privée de son parc boisé, cette grande maison bourgeoise du XIX^{ème} siècle est à présent incluse dans un tissu pavillonnaire dense qui ne permet pas une mise en valeur de cette construction. Néanmoins, des fragments de son enclos tel que le portail demeurent présent et apportent un réel charme au site.



Le château de Roche vu de derrière



Le château de la Roare

- Les habitations des cités minières :

Les habitations des cités minières, caractéristiques d'un héritage houiller important, ont pris différentes formes, qui, sans présenter un caractère riche, n'en restent pas moins structurantes par une volumétrie simple, le respect d'alignement, des modénatures caractéristiques (rythme des baies, des cheminées, des entrées...).



Le « coron » au Buisson

Les caractéristiques visuelles

- Les repères visuels

Roche-la-Molière ne présente pas de particularités visuelles remarquables. Sur le territoire communal, les repères visuels sont rares et ont peu d'influence sur le paysage. Ils se résument au nouvel échangeur de Dourdel avec son ouvrage imposant et à l'église du bourg près du château. Les autres repères marquant le champs visuel sont situés sur la commune voisine de Saint-Genest-Lerpt avec son château d'eau et son église.

- Les points de vue et itinéraires panoramiques

Les points de vue et itinéraires balcons sont tout aussi rares. On peut citer pourtant la descente de la RD 3 à partir de l'échangeur de Dourdel jusqu'au rond-point de la Côte Durieux qui permet d'avoir une perspective sur le bourg et surtout la route des crêtes sur le plateau du Bessy. Cette ancienne voie reliant Saint-Etienne à Firminy offre localement des séquences visuelles panoramiques remarquables sur la vallée de l'Ondaine en contre-bas. En dehors de ces deux exemples, les points de vues concernant Roche-la-Molière se trouvent plutôt sur la commune voisine de Saint-Genest-Lerpt dont la façade bâtie domine le site du bourg.



Des points de vue qui laisse apparaître une ceinture verte entre les secteurs les plus urbanisés de Roche-la-molière et Saint-Genest-Lerpt

- Les points noirs paysagers

La commune ne dispose que de rares points noirs paysagers avec une visibilité souvent restreinte. On peut citer pourtant :

- des parcelles terrassées utilisées pour des dépôts à l'extrême est de la commune (Devet) et au lieu-dit La Côte Durieux ;
- les anciens poteaux électriques surplombant la route des crêtes sur le plateau du Bessy. Ceux-ci, de couleur noire, sont imposants et viennent ternir le paysage remarquable de cet itinéraire panoramique ;
- la décharge du Pateux au sein du vallon de Borde Matin représente également un point noir visuel du fait de l'étendue des zones d'enfouissement de déchets ménagers. Cependant, sa très faible visibilité permet de minimiser l'impact paysager de ce site ;



D'anciens poteaux électriques surplombant la route des crêtes sur le plateau

- l'entrée ouest de la ville au niveau du Pontin où l'entreprise de transport en autocars Flouret dispose d'abords négligés sur lesquels des vieux cars parfois démontés offrent une vue peu valorisante ;
- l'entrée nord de la ville au niveau de Dourdel sur laquelle l'entreprise de pièces détachées automobiles CORAM a construit un grand parc de stockage de voiture. Malgré une grande palissade de couleur verte, ces alignements de carrosserie peu esthétiques demeurent très visibles à partir du bourg et des hauteurs des alentours.

Les entités archéologiques

Trois sites ont été identifiés sur la commune

- le bourg/église/moyen âge classique
- Roere/maison forte/Bas moyen âge
- Château/château fort/moyen-âge

Les espaces économiques

Les zones d'activités de la commune de Roche-la-Molière favorisent le maintien de la population active locale et constituent donc un enjeu fort pour l'avenir.

On distingue principalement deux zones d'activités économiques

- les zones industrielles du Galinay et du Buisson situées à l'est de la commune, avec, à elles deux, une emprise au sol équivalente à celle de l'ensemble du centre-bourg, elles regroupent un pôle d'emploi majeur pour la commune, qui souffre d'un déficit de lisibilité par l'entrée de ville est de la commune.

- la zone d'activité du Puits Charles, classée en « site à traiter » par Saint-Etienne Métropole, situées au sud-est de la commune, correspond à une plate-forme d'accueil d'activités économiques en prolongement d'installations déjà existantes



Des zones d'activités à proximité du centre

D'autres entreprises industrielles existent cependant de manière plus diffuse

- Groupe Antolin Loire située sur le Boulevard Blaise Pascal
- Enrobés de l'Ondaine située au lieu-dit Côte Gravelle
- Satrod (décharge de déchets ménagers) située dans le vallon de Borde Matin

Pour rappel, environ 45% des emplois de la commune se concentrent dans 9 entreprises de plus de 50 salariés, que l'on trouve principalement dans les zones du Galinay et du Buisson. Cependant, près d'un emploi sur quatre est enregistré dans un établissement de moins de 10 salariés, et se répartissent de façon plus diffuse dans les parties urbanisées de la commune.



DES SECTEURS D'EXTENSION ECONOMIQUE : UNE OPPORTUNITE POUR PERMETTRE UNE PERCEPTION HOMOGENE DE LA VILLE

L'habitat

Prédominance des maisons individuelles dans une commune urbaine

Comme l'indiquait les chiffres du diagnostic socio-économique, le parc logements de Roche la Molière est basé pour 56% sur la maison individuelle. Toutefois, la part occupée par les immeubles collectifs étant d'environ 40%, la commune présente encore un équilibre en la matière, et fait de cette commune une véritable ville.

La commune possède encore un parc important de vieux logements, datant d'avant 1949, mais très cernés au vieux-bourg ou aux cités minières. Des logements construits dans les années soixante et quatre-vingt-dix ont rajeuni le parc, et ont poursuivi le développement de la commune de façon diffuse. L'état du bâti va parfois de pair avec les époques de ces constructions.

Un parc ancien : Le bourg et les cités minières

Le site du bourg de Roche-la-Molière comprend un bâti dont l'état apparent est très variable. La rue principale présente des façades en assez bon état, présentant des volumes de deux étages en moyenne, au-dessus du rez-de-chaussée, en continuité du bâti, et avec une certaine homogénéité.

Comme éléments caractéristiques de la structure urbaine, les cités minières sont de qualités inégales (Les Vialles, La Roare, Taillis, Moulin et Beaulieu,...). On trouve ainsi le coron classique avec une rangée de maisons contiguës datant de 1874 au lieu-dit « Le Buisson » et surtout des cités ouvrières composées de pavillons accolés deux à deux avec jardins. Ces dernières (Les Vialles, La Roare, Taillis, Moulin et Beaulieu,...) représentent des éléments forts du paysage urbain de Roche-la-Molière.

Malheureusement, ces anciennes cités de mineurs sont de qualité inégale, qu'il s'agisse du bâti ou de l'environnement. L'ensemble de Beaulieu est un bon exemple d'urbanisme industriel de qualité, avec des pavillons individuels ou bi-familiaux groupés en ordre lâche dans un véritable village doté d'une église, d'une école et de commerces. En revanche, les cités plus petites comme celles du Taillis ou du Moulin sont nettement dégradées et nuisent au paysage urbain de la commune.

Un parc récent : Les lotissements pavillonnaires et les H.L.M.

La politique engagée par la municipalité dans les années soixante, a permis de développer, de façon cohérente, de nombreux lotissements aux abords du vieux bourg et des cités minières. Elle a également permis d'éviter le mitage pavillonnaire autour des hameaux agricoles ou miniers. Elle a généré des lotissements de taille conséquente qui d'une façon générale, sont de bonne qualité malgré leur manque de lisibilité interne (La Varenne).

La commune est également jalonnée d'ensembles H.L.M. importants, réalisés dans les années soixante - soixante-dix, deux principaux le long de la RD3, tels ceux de la Roare, compris à proximité du centre et d'un ensemble pavillonnaire, La Varenne, près d'un secteur en émergence, et enfin, celui de la Piotière, plus distant des deux pôles de centralité de la commune. Il est à noter également la présence d'un ensemble intermédiaire situé à la Côte Durieux, séparé du centre bourg par de grands espaces d'activités. De nouveaux logements ont été réalisés dans la quartier du Pontin ce qui a permis d'étoffer le secteur et de diversifier l'habitat.

Les déplacements et les transports

La question des déplacements se traduit dans des documents et des politiques à échelles différentes. Les lois récentes (loi sur l'air, loi solidarité et renouvellement urbains, ...) ont renforcé la prise en compte des déplacements dans une approche de développement durable.

Le secteur de l'Ondaine - Ouest stéphanois est notamment concerné par les documents et projets suivants :

- La DTA, Directive Territoriale d'Aménagement, en cours d'élaboration ;
- Le DVA, Dossier de Voirie d'Agglomération, approuvé en 2001. Le scénario préconisé dans le DVA comprend la réalisation de l'A 45, la requalification de l'A 47, la réalisation du contournement ouest de Saint Etienne avec intégration pour partie de la RD 201, et la déviation de la RD 498 ;
- Le PDU, Plan des Déplacements Urbains, approuvé en 2000 et en cours de révision pour prendre en compte l'extension du périmètre et la loi SRU. Les grands principes de ce plan sont le renforcement du réseau de transport collectif urbain, l'amélioration de la desserte périurbaine Ondaine - St Etienne - Gier, et le développement de l'intermodalité avec l'aménagement de pôles d'échanges ;
- La hiérarchisation du réseau de voirie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint Etienne Métropole.

La R.D. 3 qui traverse votre commune relève du « niveau 3 » dans ce schéma, c'est-à-dire le niveau qui permet les échanges entre bourg et villes centres de l'agglomération et qui permet l'accès au réseau autoroutier inter secteur de niveau 4.

- Sur la commune dans le cadre du PDS de l'Ondaine il est évoqué la réalisation d'un ou plusieurs parkings relais le long de la ligne 26 du réseau (à proximité du collège, place du Bourgeat et Côte Durieux). Ces parkings seront des espaces de stationnement réservés aux utilisateurs de transports collectifs. Il est aussi envisagé la déviation de la RD3 par une voirie au sein de la zone du Puits Charles. Un emplacement réservé a été inscrit au PLU pour la réalisation de cette voie, des aménagements sur la portion de RD 3 délestés du trafic de transit devront être entrepris pour traiter cette voie en voirie urbaine.

La mobilité

Une enquête ménage déplacements a été réalisée en 2000-2001 sur la région stéphanoise. Elle permet d'avoir une meilleure connaissance des pratiques des habitants :

- Les habitants de la région effectuent en moyenne 3,58 déplacements par jour et consacrent environ une heure par jour à se déplacer. Un déplacement sur trois a pour motif le travail ou les études ;
- Ils se déplacent essentiellement en voiture particulière (58 % des déplacements). Le second mode le plus utilisé est la marche à pied (29 %), puis les transports en commun (10 %).

Entre 1992 et 2000, les parts de la voiture particulière et de la marche à pied ont augmenté. En revanche, celle des transports collectifs a diminué. Toutefois, bien que la voiture occupe une place prépondérante, 24 % des ménages de la région stéphanoise ne possède pas de voiture.

L'offre de transport

- Bonne desserte de la commune à partir des grands axes

Roche-la-Molière se situe à proximité du contournement ouest de Saint-Etienne, la RD 201, assurant le lien avec l'A 72 par Villars et la RN 88, ce qui lui confère une bonne desserte.

Plus précisément, la commune est traversée principalement par la Route Départementale n°3 (RD 3), allant en direction de Firminy et de Saint-Etienne. Son trafic est particulièrement important puisqu'on y dénombre plus de 16 800 véhicules par jour, dans les deux sens confondus, dont 3% de poids-lourds*. Ce trafic est marqué par une évolution constante de plus de 1,5% environ par an entre 1995 et 2004.

De plus, sur cette route départementale, viennent s'y connecter 3 autres :

- La RD 10 en direction de Saint-Genest-Lerpt (environ 576 véhicules par jour*)
- La RD 3.2 en direction de Saint-Victor-sur-Loire

En termes de projet, Roche-la-Molière est concernée par le contournement ouest de Saint-Etienne (COSE).

- Stationnement difficile dans le centre

Dans cette typologie, la commune a été identifiée comme « pôle intermédiaire ».

Les objectifs de stationnement proposés par le PDU dans ce type de secteur sont les suivants :

- . favoriser le stationnement des résidents
- . inciter les migrants à se garer en proche périphérie du centre
- . accueillir les visiteurs de courte durée
- . veiller à la résorption des déficits du stationnement privé résidentiel.

Le centre-bourg conserve une valeur attractive avec une vie de quartier, un marché régulier, de nombreux commerces et des administrations. Cette vitalité est contrainte dans son épanouissement par une proportion de places de stationnements problématiques pour le bon fonctionnement des atouts économiques que sont les commerces et le marché.

D'une part, la place Jean Jaurès, la seule vraie place caractéristique de la commune, devient régulièrement le support du marché. D'autre part, l'exiguïté des rues du centre-bourg, en général, ne permet pas d'y envisager un développement (rue de la République, Rue Sadi Carnot, Rue Gambette, Rue Hippolyte Sauzéea).

Cependant, des poches de stationnements plus ou moins formalisées apparaissent aux abords de la rue Louis Comte (environ 100 places) ou à l'intersection des rues Rondet et Sadi ou des rues des Cèdres et de Saint-Victor (environ 30 places chacune), et contribuent à soulager la demande, sans toutefois renforcer la lisibilité du tissu bâti urbain et des liens piétonniers.

- Bonne desserte de la commune et du centre-bourg en Transports en Commun (T.C.)

La commune est desservie favorablement par deux lignes de bus du S.T.A.S., assurant un lien efficace avec Saint-Etienne. Il est à noter qu'il n'existe pas de Transports en Commun non Urbain (T.C.N.U.), pas moins que de transports ferrés (T.F.) sur la commune.

Ces lignes sont les suivantes :

- la ligne n°26 reliant Firminy à Saint-Jean-Bonnefonds, comportant 13 arrêts situés en centre-bourg et le long des lotissements et équipements donnant sur la RD 3, avec une moyenne de 18 minutes de temps d'accès pour le centre de Saint-Etienne et celui de Firminy
- la ligne n°63 reliant Roche-la-Molière à Saint-Victor Condamine dont une partie du service est assurée en taxibus (à la demande), comportant 3 arrêts, avec une moyenne de 8 minutes de temps d'accès pour Saint-Victor et 14 minutes pour Condamine

La partie est de la commune est également concernée par la ligne n° 27 reliant Le Chasseur à Sorbiers Bourg.

- Accessibilité difficile entre quartiers

Originellement, les accès des principales cités convergeaient vers la RD n°3 avec l'idée d'un lien vers le centre bourg. Cependant, l'émergence d'un pôle urbain comprenant équipements et commerces à Beaulieu, fait jaillir de nouvelles difficultés d'accès. Cela s'explique par les contraintes topographiques (le relief est assez chahuté), mais également par des liaisons insuffisantes, notamment piétonnières.

En regard de cette évolution, on distingue deux secteurs majeurs :

- autour du centre, certains ensembles habités sont disjointes, à l'exemple des « Grandes Barres » ou de « La Chiorarie » au caractère de quartier
- autour de Beaulieu, certaines cités comme celle la Piotière

Développer les « modes doux » (marche, vélo, rollers) pour les petits déplacements

La commune est concernée au titre des itinéraires d'entrée / sortie d'agglomération en direction des gorges de la Loire. La collectivité a engagé une réflexion pour envisager des itinéraires susceptibles d'accueillir un axe cyclable.

Les équipements, les services et l'appareil commercial

La commune de Roche la Molière possède de nombreux équipements de niveaux communal et intercommunal. Son attractivité en termes d'équipements s'appuie sur les éléments suivants :

- Un château et son parc
- Une maison de retraite
- Des équipements de sports et de loisirs : un complexe sportif, deux gymnases, des tennis couverts, 3 terrains de foot, un de rugby, un Dojo, de nombreux terrains de boules, un cinéma, une maison de la petite enfance, des écoles de musiques, un stand de tir, un théâtre de plein air, un parcours de promenade...
- Un réseau d'associations dont 35 associations sportives et 25 associations culturelles
- Un réseau de transport en commun favorable au centre-bourg.
- De nombreux équipements scolaires publics et privés.

Enseignement

On recense 6 groupes scolaires dont 2 privés, un collège public, un lycée professionnel public.

	1990	1996	1998	1999	2000		2002	2005
Ecole	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Classes	Effectifs	Effectifs	Effectifs
Maternelle JY Cousteau	213	174	167	175	6	175	165	158
Maternelle Côte Durieux	85	79	71	69	3	65	65	81
Maternelle La Piotière	30	19	30	24	1	29	39	45
Maternelle Le Pontin	55	70	82	73	3	69	80	72
Maternelle La Varenne	56	43	0	0	0	0	0	0
Maternelle privée de Beaulieu	30	60	67	69	2	52	59	37
Maternelle privée de Saint-Julien	103	77	74	82	3	80	94	93
Total maternelles	572	522	491	492	18	470	502	486
Primaire Centre 1	242	187	168	145	8	183	168	148
Primaire JY Cousteau	199	182	186	160	7	158	153	129
Primaire Côte Durieux	103	134	107	96	4	100	97	102
Primaire Le Pontin	121	152	158	138	5	131	113	100
Primaire privé Beaulieu	34	84	82	81	3	66	63	73
Primaire privé Saint-Julien	124	107	114	118	5	114	111	123
Total primaires	823	846	815	738	32	752	705	675
Total maternelles + primaires	1395	1368	1306	1230	50	1222	1207	1161

Entre la rentrée 2002 et la rentrée 2005, Roche la Molière a enregistré une baisse des effectifs de ces groupes scolaires. La commune a perdu 70 élèves préélémentaires et élémentaires au cours de cette période dans les écoles publiques. 5 classes d'écoles publiques ont été fermées entre 1990 et 2000.

	1989	1996	2000		2005	
Collège Louis Grüner	Effectifs	Effectifs	Classes	Effectifs	Classes	Effectifs
Sixième	160	138	6	173	6	148
Cinquième	152	161	7	177	6	145
Quatrième	117	125	6	149	6	149
Troisième	123	122	6	145	4	141
Total	552	546	25	644	25	583

Les effectifs du Collège de Roche la Molière ont diminué de 60 élèves entre la rentrée 2000 et la rentrée 2005. Le nombre de collégiens scolarisés dans la commune est en constante diminution depuis 2000.

L'antenne rouchone du Lycée professionnel J. Holtzer accueillait 91 élèves répartis dans 4 classes à la rentrée 2000. Le lycée de Firminy a l'intention de développer sa filière textile à Roche la Molière.

Les équipements sont assez bien répartis sur l'ensemble de la commune, même s'ils sont plus nombreux au centre ville.

Commerces et services

Le centre bourg témoigne d'une vitalité commerciale certaine et attractive du fait de la présence notable de plusieurs banques, ainsi que de pharmacies. Plus précisément, on dénombre, entre autres :

- 5 enseignes nationales de banques
- 3 pharmacies
- 7 boulangeries
- 3 fleuristes
- 6 cafés ou bars
- 4 coiffeurs et 2 instituts de beauté
- 2 tabacs

Données Diverses

Nombre de chômeurs au 30.12.2005 : 409

Nombre de RMI : 118

L'environnement naturel

La commune de Roche-la-Molière est située sur la couronne stéphanoise et possède des espaces naturels de qualité encore bien préservés notamment au sud, sur le plateau du Bessy. C'est également un espace de transition entre le centre urbain d'agglomération et le site naturel exceptionnel des Gorges de la Loire. Malgré des extensions récentes du pavillonnaire en direction de Saint-Victor sur Loire, les espaces non bâtis représentent encore 76% du territoire et ses espaces agricoles représentent quant à eux 62% de la surface de Roche-la-Molière. Ses espaces urbains sont en revanche beaucoup plus hétérogènes au niveau de la typologie et de la qualité.

De part sa localisation géographique, sa topographie et son histoire, la commune a vu son paysage évoluer et des contraintes apparaître. Aussi, la démarche de développement durable de Roche-la-Molière doit tenir compte de l'ensemble de ces paramètres dans les projets d'aménagement.

Les grands éléments naturels du territoire

- la géologie

La commune repose sur un sous-sol composé de conglomérats de grès, schistes et houille caractéristiques du bassin carbonifère stéphanois. Cette formation géologique également appelée le stéphanien a donné lieu à une exploitation minière intensive. On note également deux formations superficielles constituées d'alluvions récentes au niveau du vallon du Lizeron au nord et du hameau la Flache à l'est de la commune. Enfin, un ensemble géologique appelé Brèche et constitué de roches consolidées formées d'éléments anguleux d'assez grande taille coiffe le sommet de la Côte Gravelle au sud de la commune.

- la topographie

La commune de Roche-la-Molière appartient à la région stéphanoise : ensemble géographique très complexe situé entre les Monts du Forez à l'ouest, le massif du Pilat au sud-est, les monts du Lyonnais à l'est et la plaine du Forez au nord. Cette région est caractérisée par un relief extrêmement marqué. Ceci se traduit par l'existence de vallées encaissées comme celles de l'Ondaine et de ses affluents.

Ce relief de type collinéen identifie trois ensembles :

- Le versant nord du plateau du Bessy au sud de la commune. Sa ligne de crêtes représente schématiquement la limite sud de la commune avec des points hauts au-delà de 650 mètres (le point culminant de la commune étant 698 mètres au niveau du lieu-dit « le Grand Pialon ». Il s'abaisse progressivement jusqu'au vallon central urbain malgré la présence de plusieurs points hauts tels que celui du Bois de la Garde ou du Puits Isaac.
- Au centre de la commune, s'individualise un vallon urbanisé s'étirant d'est en ouest, voir sud ouest ainsi que vers le nord le long des vallons du Pêchier et du Pommaraise. Les altitudes sont comprises entre 550 et 520 mètres
- La partie septentrionale de la commune est plus chahutée au niveau de son relief. En effet, trois ruisseaux ont généré des vallons encaissés d'abord orientés sud-ouest puis franchement est en direction des Gorges de la Loire. Le point bas de la commune s'y trouve avec une altitude de 490 mètres. Ces vallons contrastent avec les reliefs environnants notamment au nord qui affichent des altitudes supérieures à 600 mètres.

- L'hydrographie

L'orientation du relief de l'ouest stéphanois identifie un drainage orienté globalement vers l'ouest et les Gorges de la Loire. On identifie ainsi 3 principaux ruisseaux qui s'écoulent hors des secteurs anthropisés :

- Au nord le ruisseau du Lizeron qui traverse la commune d'est en ouest avant de rejoindre la retenue de Grangent et le fleuve Loire. Deux de ses affluents (le Pêchier et le Pommaraise) venus du sud, prennent leur source sur le territoire de Roche-la-Molière, respectivement au niveau de la cité des Vialles et de la cité du Moulin.
- Au sud le ruisseau de Borde Matin qui entaille du nord-est au sud-ouest le plateau du Bessy en suivant sa ligne de crête. Il prend sa source au niveau du crêt du Bessy et rejoint l'Ondaine sur la commune de Firminy après avoir traverser le centre technique d'enfouissement.
- Entre les deux, le ruisseau de l'Egotay est également un affluent de l'Ondaine. Il prend sa source aux environs du crêt du Bessy et s'écoule d'est en ouest en direction de la cité de Beaulieu. Avant d'alimenter deux petits étangs à but récréatif situés au sud du bois de la Garde, il reçoit les apports d'un petit affluent correspondant à un fossé. Son cours est ensuite couvert à partir de la cité du Taillis jusqu'à la limite communale à côté de l'école de Beaulieu. La présence de station de mesure de la qualité de l'eau permet de constater que l'Egotay sur sa partie amont présente des qualités passables à bonnes pour l'altération MOOX (matières organiques et

oxydables), passables pour l'altération Matières Azotées, très bonnes pour l'altération Nitrate et bonnes pour l'altération Matières Phosphorées. Les causes de ces altérations sont dues aux apports d'eaux usées domestiques (cité de Beaulieu) et probablement d'origine agricole dans la portion amont. Cette qualité se détériore en aval de Roche-la-Molière, au contact du secteur anthropisé d'Unieux.

- Le contexte climatique

La commune de Roche-la-Molière est soumise à un climat de type semi-continental. D'après les données météorologiques moyennes de ces dernières années, ce climat se caractérise par :

- Une température moyenne annuelle inférieure à 10°C ;
- Des précipitations moyennes annuelles d'environ 840 mm par an ;
- Environ 85 jours de gel par an.

Les milieux naturels et leur sensibilité

- La couverture boisée

La commune de Roche-la-Molière ne présente pas de milieux naturels importants. D'après l'image satellitaire SPOT THEMA d'août 1999, les espaces naturels, essentiellement des bois, représentent environ 14% du territoire communal soit 240 hectares contre 24% pour l'urbain et 62% pour les espaces agricoles.

La couverture boisée se montre résiduelle et hétérogène dans son peuplement malgré une prédominance des feuillus. Bien que totalement discontinue, elle compte néanmoins quelques boisements significatifs tels que :

- le Bois de la Garde au sud du centre-ville essentiellement constitué de feuillus
- la ripisylve peuplant le vallon du Borde Matin et caractérisée par une végétation assez diversifiée
- L'ensemble boisé du nord de la commune entre les lieux-dits « Les Rieux » et « Chez Nous » qui présente un peuplement varié

On note également la présence de nombreux alignements d'arbres intéressants notamment sur le plateau du Bessy ainsi que dans le vallon du Péchier où l'on recense plusieurs arbres remarquables.

Enfin, il faut rappeler l'intérêt naturel du parc du château de Roche-la-Molière du fait de son boisement ancien et varié.

Malgré la présence de toutes ces entités, aucun périmètre de protection des milieux naturels telles que les ZNIEFF n'existe sur la commune de Roche-la-Molière.

Replacés dans le contexte général de l'agglomération stéphanoise, ces milieux naturels, notamment ceux situés sur le plateau du Bessy occupent la fonction de coupure verte entre les pôles urbains de Saint-Etienne, de l'Ondaine et de Roche-la-Molière. Malgré un développement du pavillonnaire, ils représentent également un espace de transition entre l'espace urbain du bassin stéphanois et le site à grande valeur écologique des Gorges de la Loire.

- Les espaces agricoles

Les espaces réservés à l'agriculture représentent une part importante du territoire (plus de 62% du territoire communal). Ils sont situés au nord de la commune et plus particulièrement sur le plateau du Bessy qui concentre la majorité des sièges d'exploitation agricoles.

Malgré la présence de quelques boqueteaux et bocages résiduels notamment sur le plateau du Bessy, les espaces agricoles sont de type ouvert ou semi-ouvert avec une structure foncière dominée par des parcelles relativement étendues en situation interstitielle. Ils sont essentiellement constitués par des espaces prairiaux destinés à l'élevage bovin. Le dernier recensement général agricole témoigne de cette prééminence en comparant les surfaces toujours en herbe (748 ha), nettement supérieure à celle destinées au labour et à la culture (219 ha), soit au total une Superficie Agricole Utilisée de 967 ha. Un cheptel de 574 vaches a été recensé au sein des 18 exploitations professionnelles de la commune.

Dans le cadre du Dossier de Voirie d'Agglomération, une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'exploitations sur l'ouest stéphanois a permis de caractériser notamment le plateau du Bessy au niveau agricole. Ainsi, il apparaît que la SAU est élevée et hétérogène, le parcellaire est groupé et le fermage peu présent. Enfin, la stratégie agricole majoritaire est de développer l'activité existante.

Malgré la valeur statistique relative de cette enquête, les résultats laissent apparaître que la partie nord de la commune et le plateau du Bessy représentent des espaces agricoles relativement prospères et dynamiques en contexte périurbain.



Notons également la présence de quelques regroupements de jardins ouvriers notamment celui de la Piotière qui se présente comme un ensemble structuré et bien entretenu. Grâce à l'utilisation de matériaux homogènes, ils s'intègrent parfaitement dans le paysage de Roche-la-Molière.

La faune

Il n'a pas été répertorié sur le territoire de Roche-la-Molière de zone naturelle d'intérêt écologique (ZNIEFF) ni de biotope rare.

Toutefois, les boisements et les espaces ouverts de prairie de la commune demeurent des milieux privilégiés pour une faune variée, en particulier :

- les oiseaux (passereaux, perdrix, plusieurs espèces de chouettes, milans ...),
- le petit gibier : lapins et lièvres, dont le nombre a beaucoup diminué ces dernières années,
- les chevreuils, que l'on peut observer dans les différents bois et dont la population est en forte croissance depuis vingt ans.

Les contraintes techniques, risques et nuisances majeurs

- Les contraintes techniques, risques et nuisances naturels : L'héritage minier

Le secteur de Roche-la-Molière a été abondamment exploité pour ses ressources minières. Le sous-sol peut donc présenter des inconvénients à la construction. De nombreux puits et galeries ont été creusés souvent à des profondeurs peu importantes. Le sous-sol, à certains endroits est fragile et peut être soumis à des mouvements de terrain. Il est donc conseillé de prendre des mesures pour tous les projets d'aménagement touchant les anciens secteurs miniers et plus largement l'ensemble des zones d'affleurement de grès houiller. Une annexe minière répertoriant les travaux miniers connus sur le territoire est d'ailleurs jointe au PLU.

Par ailleurs, on recense plusieurs terrils sur la commune dont certains contiennent des produits charbonneux. Outre leur instabilité, il convient de ne pas les décaper car ils peuvent être sujets à l'auto combustion.

Afin de ne pas ignorer cet héritage minier, le dossier départemental des risques majeurs et le dossier communal synthétique réalisés par la cellule d'analyse des risques et d'information préventive font état de ce risque de mouvement de terrain lié à l'exploitation du sous-sol de Roche-la-Molière.

- Les contraintes techniques, risques et nuisances liés aux espaces aménagés : La qualité de l'environnement

- La pollution de l'air

Bien que l'Ampasel ne dispose pas d'appareils de mesure de la pollution de l'air sur le territoire de Roche-la-Molière, il apparaît toutefois intéressant de s'appuyer sur les données issues du réseau de capteurs disséminés sur l'agglomération stéphanoise pour caractériser l'air de la commune.

Ainsi, d'après les données moyennes de l'année 2000, l'indice Atmo moyen est de 3.9 sur une échelle allant de 1 (très bon), à 10 (très mauvais). Il est à noter que depuis 1997, cet indice moyen n'a cessé de diminuer sur l'agglomération stéphanoise. L'année 2000 a été marquée par une diminution des journées considérées de « qualité médiocre » avec un indice maximum de 7 au lieu de 8 les années précédentes. Cette amélioration se traduit aussi par 62 jours supplémentaires de bonne qualité de l'air sur l'agglomération stéphanoise.

A titre indicatif, l'ozone est dans 63% des cas responsables des mauvais indices journaliers, suivent le dioxyde d'azote avec 25% et les particules avec 12%.

- La ressource en eau

Le Bois de la Garde, situé au sud du bourg, représente le château d'eau de la commune. La ressource en eau est sans nul doute un des enjeux majeurs pour les décennies à venir, tant par sa qualité et sa quantité que par sa distribution (publique ou privée) à la population. Roche-la-Molière doit conserver cette potentialité intacte pour le futur. Une étude sommaire d'un hydrogéologue permettrait de cerner plus précisément la zone à préserver.

- L'environnement sonore et les nuisances

L'analyse des nuisances sonores sur le territoire de Roche-la-Molière se résume à celles issues des infrastructures routières. En effet, le nouveau classement départemental des voies bruyantes approuvé le 15/01/2002 a déterminé quatre tronçons routiers générant des nuisances sonores :

- la RD 201. Cette rocade principalement en 2*2 voies supporte un trafic quotidien supérieur à 20000 véhicules. Avec un Laeq 6h - 22h de 79 dbA, la RD 201 est classée en 2^{ème} catégorie avec des secteurs affectés par le bruit d'une largeur de 250 mètres de part et d'autre de la voie. L'absence d'urbanisation à proximité permet de minimiser l'impact sonore de cet axe routier sur la population de Roche-la-Molière ;
- la RD 3 de la limite communale avec Saint-Etienne à l'intersection avec la RD 10 venant de Saint-Genest-Lerpt. Cet axe également en 2*2 voies et passant sous l'ouvrage de la RD 201 est classé en 3^{ème} catégorie avec des secteurs affectés par le bruit d'une largeur de 100 mètres de

part et d'autre de la voie (Laeq 6h - 22h de 72 dbA). Comme pour la RD 201, l'absence d'urbanisation permet de minimiser l'impact sonore de cet axe routier ;

- la RD 3 de l'intersection avec la RD 10 au rond-point de la Croix de Marlet. Avec un Laeq 6h - 22h de 70 dbA. Cette partie de la RD 3 est classée en 4^{ème} catégorie avec des secteurs affectés par le bruit d'une largeur de 30 mètres de part et d'autre de la voie. Bien que ce tronçon génère des nuisances sonores plus faibles que sur les autres voies classées de la commune, il demeure très sensible du fait de la proximité immédiate de l'urbanisation.

- la RD 3 du rond-point de la Croix de Marlet à la limite communale avec Firminy. Cet axe est classé en 3^{ème} catégorie avec des secteurs affectés par le bruit d'une largeur de 100 mètres de part et d'autre de la voie (Laeq 6h - 22h de 74 dbA). La présence d'urbanisation longeant cette voie apporte une sensibilité sonore particulière à ce tronçon de RD 3.

Les conséquences de ce nouveau classement, établi à l'horizon 2018, sont multiples. Les secteurs et les prescriptions correspondantes doivent être reportés dans les documents annexes des PLU. Ainsi, les constructeurs de nouveaux bâtiments ont l'obligation de prendre en compte ce zonage pour l'isolation phonique de leurs immeubles. Même si elle ne constitue pas une nouvelle règle d'urbanisme (il n'y a pas d'inconstructibilité liée au bruit), l'isolation acoustique est désormais une règle de construction à part entière.

- Les déchets

Roche-la-Molière possède sur son territoire un centre d'enfouissement technique pour les déchets ménagers situé dans le vallon du Borde Matin. Créée en 1972 et réhabilitée en 1995, cette décharge de classe II est exploitée par la société SATROD. Avec une capacité de traitement de 500 000 tonnes par an et environ 10 millions de m³ de vide de fouille à combler, l'emprise foncière du site est de 92,2 ha.

En 1999, la répartition des déchets par nature a été :

- * 52% d'ordures ménagères
- * 39% de déchets industriels banals
- * 9% de boues d'épuration

La répartition par provenance était :

- * 73% pour la Loire et la Haute-Loire
- * 22% pour le Rhône
- * 5% pour la Savoie et la Haute-Savoie

Classée en installation classée, la société exploitante (SATROD) s'est engagée sur le C.E.T. de Borde Matin de traiter les pollutions liquides, gazeuses et les nuisances olfactives et visuelles.



Le C.E.T. de Borde-Matin

Roche-la-Molière est également concernée par une politique de tri sélectif menée par la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole et réalisé par la société MOS dont l'installation se situe sur la commune voisine de Firminy.

- La gestion de l'énergie

Roche-la-Molière possède sur le site du CET de Borde Matin depuis le 1^{er} février 2000, une unité de production d'électricité à partir du biogaz issu de la fermentation des déchets compactés. Cette station, l'une des premières en France, appelée Biovale et gérée par le groupe Elyo, produit 50 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 3 000 foyers.

- Les sites et sols pollués

Bien que l'inventaire BASOL (base de données des sites et sols pollués) gérée par la DIRE Rhône-Alpes n'ait identifié aucune pollution du sol avérée, il apparaît au regard de la base de données sur les anciens sites industriels (BASIAS) gérée par le BRGM que certaines anciennes activités ont pu, pour diverses raisons, engendrer une pollution du sol.

Ainsi, BASIAS a identifié quatre anciennes installations industrielles sur le territoire de Roche-la-Molière. Leur localisation demeure approximative mais le recensement mentionne qu'il s'agit d'une forge située à proximité de la Côte Gravelle, d'une tannerie et d'un dépôt de ferrailles au niveau de la Z.I du Buisson et d'une cokerie dans le quartier du Marais.

Il faut souligner que l'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit. Il est donc utile que les acheteurs, vendeurs, aménageurs, etc... disposent des informations pertinentes leur permettant de déterminer les études et investigations spécifiques

qu'ils leur appartiendront de mener à bien avant de donner une nouvelle utilisation à de tels sites.

- Les risques et nuisances technologiques

- *Les installations industrielles à risques*

La commune de Roche-la-Molière compte 6 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumis à autorisation :

- Chromobronze (traitement de surface) située ZI de Galinay
- Sorodif (traitement physico-chimique) située ZI de Galinay
- Intertechnique (traitement de surface) située ZI du Buisson
- Groupe Antolin Loire (industrie) située sur le Boulevard Blaise Pascal
- Enrobés de l'Ondaine située au lieu-dit Côte Gravelle
- Satrod (décharge de déchets ménagers) située dans le vallon de Borde Matin

Ces établissements présentent en fait un niveau de risque restreint voir seulement de nuisance.

- *Le transport de matières dangereuses*

La présence d'infrastructures routières conséquentes (RD 3 et RD 201) et d'industries à risques génèrent un flux de matières dangereuses sur le territoire de Roche-la-Molière. Que ce soit dans une démarche d'approvisionnement des entreprises rouchones ou dans une logique de transit, le risque d'un accident impliquant un véhicule transportant des produits dangereux est réel. Les principaux danger sont l'explosion, l'incendie, le nuage toxique ou la pollution de l'atmosphère, de l'eau ou du sol.

En bref

Atouts

- *Paysages variés et contrastés, notamment par le relief, urbains au centre, rural au nord et au sud*
- *Un centre bourg présentant des avantages : un château, un parc boisé, une église et plus généralement une continuité du bâti et à une échelle adaptée au piéton*
- *Différentes cités minières caractéristiques du paysage urbain*
- *Des lotissements pavillonnaires récents de tailles conséquentes réalisés aux abords du centre ville ancien et en direction des cités minières*
- *Des zones d'activités du Galinay et du Buisson structurées autour d'une voie principale conférant une bonne lisibilité à l'ensemble*
- *La zone d'activités du Puits Charles classée site à traiter (35 ha de surface entièrement réaménagée en une plate-forme d'accueil*
- *Paysage de la Côte Durieux fortement marqué par les infrastructures routières (RD3 et contournement ouest de Saint-Etienne)*
- *Edifices structurants (château, mairie, parc public), marché régulier en centre*
- *Pôle de centralité en émergence vers Beaulieu (mixité urbaine : commerces, habitat pavillonnaire et collectif, équipement existant ou à venir - projet de gymnase)*
- *Site du plan d'eau valorisant*
- *Le plateau agricole du Bessy représente le dernier territoire agricole à proximité de l'agglomération stéphanoise*
- *Le bourg apparaît comme une centralité importante aux limites claires*
- *Des cités minières caractéristiques*
- *Une géographie du bourg encore très présente*
- *Un nombre d'emplois importants sur les sites de Grüner et du Puits Charles*
- *Deux zones d'activités économiques importantes :*
 - *La zone industrielle du Galinay et du Buisson, moderne*
 - *La zone d'activité du Puits Charles, classée en « site à traiter » par Saint-Etienne Métropole*

- De nombreux équipements de niveaux communal et intercommunal
- Son attractivité en terme d'équipements s'appuie sur un château et son parc, des équipements de sports et de loisirs, un réseau de transport en commun, une maison de retraite, de nombreux équipements scolaires publics et privés

- Bonne desserte de la commune en transports en commun
- Bonne desserte de la commune à partir des grands axes (RD3)
- Un réseau de cheminements pédestres et de voies vertes

- Des milieux naturels largement représentés avec l'entité du plateau du Bessy, des paysages ruraux et urbains diversifiés
- Un environnement intéressant pour la commune qu'il convient de protéger

Faiblesses

- Coupure urbaine de la commune en deux par la Route Départementale n°3
- Etat bâti du centre bourg très variable : les maisons individuelles nuisent à la lisibilité du paysage du centre bourg
- Qualité inégale des cités minières
- Manque de lisibilité interne des lotissements pavillonnaires
- Manque d'intérêt architectural des bâtiments industriels
- Forme urbaine du bourg en cours de formalisation
- Espaces publics peu qualifiés en centre-bourg
- Défaut d'organisation du stationnement en centre-bourg
- Difficulté de lecture de sens de circulation en centre-bourg
- Manque de qualification des entrées de ville
- Des centralités marquées par la rupture de la route départementale
- Nuisances sonores de la RD3
- Fort trafic de PL vers Beaulieu
- Entrée du site du plan d'eau insuffisamment traitée
- Un déficit de lisibilité par les entrées de ville, notamment l'entrée est de la commune (zone industrielle du Galinay et du Buisson)
- Entre la rentrée 1990 et la rentrée 2000, Roche-la-Molière a enregistré une baisse de 12,4% des effectifs de ces groupes scolaires. Le collège Louis Gruner a cependant augmenté ces effectifs de 17,9% depuis la rentrée 1996.
- Accessibilités difficiles entre quartiers
- Stationnements difficiles dans le centre
- Des voies inter-quartiers souvent interrompues par la route départementale
- Des contraintes d'aménagement pour les équipements
- Le Bessy : un espace naturel à sauvegarder

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Thématique	Atouts	Faiblesses	Projets et intentions de projets
Démographie	- Une population relativement jeune	- Une population en diminution et qui vieillit	- Vieillessement de la population : nouvelles formes d'habitat
Economie	- Un pôle d'emploi important, notamment sur les sites de Grüner et du Puits Charles - Des zones d'activités et artisanales remplies	- Des zones d'activités disséminées dans la commune	- Devenir de la zone du puits Charles - Une agriculture périurbaine à préserver
Habitat et mixité sociale	- Habitat diversifié avec plus de 40% de locataires sur la commune. - une mixité sociale	- Commune résidentielle mais une tendance au vieillissement avec une structure importante d'habitat individuel	- Diversification en terme de statut d'occupation : 26% de locatifs, sociaux - Maîtrise de l'extension en terme de politique foncière
Déplacements et stationnement	- Bonne desserte de la commune à partir des grands axes - Bonne desserte de la commune en T.C.	- Accessibilité difficile entre quartiers - Stationnement difficile dans le centre - Marché régulier : défaut d'organisation du stationnement	- Etude du giratoire de la Côte Durieux : opportunité de restructuration du secteur au profit des piétons - C.O.S.E. : Fuseau de 1000 m de large comprenant plusieurs variantes
Equipements / services	- Cadre de vie attractif - Un très bon niveau d'équipement répartis dans chaque quartiers - Un tissu associatif très développé - Des commerces dynamiques présence d'un CES		- L'antenne rouchonne du Lycée professionnel a l'intention de développer sa filière textile - Projet de gymnase - Renforcement des équipements
Structure urbaine	- Demande importante - Emergence d'une nouvelle échelle d'entrée de ville en venant de Saint-Etienne	- Importante disponibilité foncière - Manque de qualification des entrées de ville	- Restructurer le quartier du Pontin - Favoriser les liens entre les quartiers - Maintenir les centralités(côte Durieu, Le Pontin,
Environnement et paysage	- Cadre de vie attractif - Des entrées de ville peu lisibles	- Centre de commune soumis aux nuisances sonores de la RD3 - Des éléments de patrimoine peu valorisés	- Devenir du plateau du Bessy. - Projet de déchetterie

II. Les perspectives et enjeux d'évolution

Les éléments ci-après visent à esquisser les évolutions prévisibles au vu des tendances constatées mais aussi des projets identifiés ou des politiques engagées. Cette approche se situe à plusieurs échelles :

- échelle territoriale avec le secteur Ondaine-Ouest stéphanois (territoire de vie immédiat) et le territoire de référence plus large Loire-sud
- échelle communale.

1. Les Perspectives d'évolution du territoire (commune et son environnement)

Les perspectives d'évolution à l'échelle territoriale

La poursuite d'une perte démographique dans un environnement peu favorable

De manière générale, l'ensemble du secteur Ondaine-Ouest stéphanois devrait poursuivre sa perte démographique de façon plus forte que la tendance constatée à l'échelle plus large de la région Loire-sud qui devrait connaître un processus de légère déprise sur l'agglomération stéphanoise.

Les projections des tendances constatées (cf ci-après) tendent à établir que la baisse de population de l'Ondaine-Ouest stéphanois devrait rester importante, dans la poursuite des tendances constatées avec un solde migratoire largement déficitaire et une tendance générale au vieillissement.

Parallèlement à ces évolutions spontanées, les orientations poursuivies à travers les politiques engagées visent notamment à :

- développer des espaces économiques pour un positionnement dans l'ensemble de l'agglomération stéphanoise, et conforter l'emploi diffus dans le tissu urbain
- profiter des opportunités liées au futur contournement ouest et de l'échangeur de Dourdel, mais aussi à la modernisation du projet ferroviaire (opérations de renouvellement urbain aux abords de ces pôles, réorganisation des lignes de transport en commun)
- diversifier les types d'habitat de nature à assurer la mixité de la population et rendre la vallée plus attractive
- renforcer les centre-urbains : maintenir la dynamique commerciale de Firminy, poursuivre la reconquête du centre du Chambon-Feugerolles et réaliser la reconquête de la Ricamarie

- intervenir sur les quartiers d'habitat social
- maîtriser l'étalement urbain, en particulier sur les secteurs de Roche-la-Molière, Saint-Victor et Saint-Genest-Lerpt, où les risques d'étalement urbain sont perceptibles dans les espaces naturels, mais également sur le plateau du Bessy, au nord de la vallée de l'Ondaine
- développer les sites touristiques
- conforter la trame verte d'agglomération
- préserver et mettre en valeur les paysages et les espaces agricoles

Des perspectives de redéploiement économique

L'évolution prévisible du territoire, à court et moyen termes, devrait être marquée par un redéploiement de son potentiel économique, avec deux options possibles : développer de nouveaux espaces (comme le site du Bessy), ou plutôt aménager et spécifier les espaces existants (dans les espaces urbains existants). Ce redéploiement du potentiel économique, devrait s'inscrire dans la poursuite des tendances constatées plus largement sur le territoire Loire sud mais de manière moins sensible en projetant les évolutions constatées, avec notamment un développement important de l'emploi salarié privé et plus particulièrement dans le domaine des services.

Ces perspectives sont notamment liées aux projets d'espaces d'accueil d'activités à caractère artisanal et/ou industriel, sur le secteur de Montrambert par Saint-Etienne Métropole. D'autres sites pourraient faire l'objet de projets (le secteur du Bessy) ou sont potentiellement intéressants mais à définir.

De manière générale, le secteur Ondaine-ouest stéphanois est amené à assurer une localisation des espaces d'activités par rapport aux infrastructures routières et ferroviaires. Cette accessibilité est appelée à se renforcer avec notamment la réalisation de l'axe Lyon-Toulouse pour assurer une meilleure desserte de ce secteur.

Les projections au fil de l'eau

L'évolution à l'échelle du territoire

Une extrapolation de l'évolution de l'emploi constatée a été faite sur la période récente allant de 1990 à 1999.

Sur l'ensemble du secteur Ondaine ouest-stéphanois, le nombre total actualisé à 20 082 emplois en 2000 selon les données INSEE, serait réduit à 19 826 emplois à l'horizon 2010, soit une diminution annuelle moyenne faible.

Cette projection est établie en tenant compte des variations respectives par grandes catégories d'emplois distinguant le secteur secondaire, en baisse (-1,31 %), du secteur tertiaire, en croissance (+ 0,64%).

Projection économique

L'évolution à l'échelle du territoire

Une extrapolation de l'évolution de l'emploi constatée a été faite sur la période récente allant de 1990 à 1999.

Sur l'ensemble du secteur de Saint-Etienne Métropole, le nombre total actualisé à 148 341 emplois en 2000 selon les données INSEE, serait de 144 930 emplois à l'horizon 2010, soit une diminution annuelle moyenne de l'ordre de - 0,23% (341 emplois), toutes choses égales par ailleurs.

Cette projection est établie en tenant compte des variations respectives par grandes catégories d'emplois distinguant le secteur secondaire, en croissance (+ 0,54%) du secteur tertiaire (en baisse, - 2,07 %)

secteur secondaire	104168	109830	566	0,54%
secteur tertiaire	44173	35040	-913	-2,07%
TOTAL SEM	148341	144930	-341	-0,23%

L'évolution communale :

Concernant l'extrapolation à l'échelle communale, par rapport au nombre total s'élevant à 4279 emplois en 2000 selon les données INSEE, la poursuite des tendances constatées conduirait à un potentiel total de 4949 emplois à l'horizon 2010, soit un accroissement annuel moyen de l'ordre de +1,5 % (670 emplois).

Il est à noter que cette perspective correspond à celle de l'ensemble du territoire, avec cependant un accroissement plus sensible pour le secteur tertiaire, en rapport avec le développement de l'offre de services intervenue dans cette période.

Projection démographique

L'évolution à l'échelle du territoire

L'INSEE a mis au point un modèle de projection démographique applicable sur de larges territoires. Le scénario central, construit sur une hypothèse de maintien des rythmes naturels et migratoires d'évolution démographique par rapport à ceux constatés sur la période 1982-1990, correspondrait aux projections suivantes à l'horizon 2010 faisant apparaître notamment une baisse de la population avec un taux moyen annuel de - 0,56 sur l'ensemble du secteur Saint-Etienne Métropole, tandis que d'autres territoires au voisinage immédiat de l'agglomération conserverait leur niveau de population voire augmenterait de façon significative la proche Haute-Loire, le Montbrisonnais.

A l'intérieur du secteur Saint-Etienne Métropole, on constate une certaine disparité entre des secteurs en déprise (l'Ondaine et le Gier) : la vallée du Gier n'enregistrerait qu'une faible diminution de sa population.

ZONE	population RGP 1999	projection OMPHALE 2010	taux de variation annuel moyen
Haute Loire	99 064	109 937	0,95
Montbrison	83 527	87 456	0,42
Plaine du Forez (Pays de St Galmier-Forez sud)	80 996	93 011	1,27
SEM	384 042	361 206	-0,56
<i>COURONNE</i>	59 597	62 489	0,43
<i>GIER</i>	88 571	87 043	-0,16
<i>ONDAINE</i>	55 718	50 021	-0,98

L'évolution communale :

Une extrapolation de l'évolution démographique communale sur Roche la Molière constatée au vu des données du RGP sur la grande période allant de 1982 à 1999, conduirait à une population de 10691 habitants à l'horizon 2010, sur la base d'un accroissement annuel moyen de 0,53 %, toutes choses égales par ailleurs (hypothèse centrale ou « fil de l'eau »).

Commune

Code	Commune	Secteur Omphale de référence	Population 1982	Population 1999	Variation relative annuelle moyenne de 82 à 99	Population attendue en 2005	Population attendue en 2010
42189	Roche-la-Molière	SEM Couronne	9211	10083	0,53	10410	10691

Taille moyenne des ménages en 1982	Nombre de ménages en 1982	Taille moyenne des ménages en 1999	Nombre de ménages en 1999	Hypothèse de taille moyenne des ménages attendue	Nombre de ménages attendus en 2010
2,8	3327	2,6	3892	2,5	4314

Ces projections sont calculées selon le modèle Omphale émanant de l'I.N.S.E.E.

Ce chiffre de population à l'horizon 2010 est à rapporter à l'évolution de la taille des ménages et à la présence d'un parc de logements en accroissement, ce qui témoigne d'un processus général de desserrement. En effet, la taille moyenne des ménages est passée successivement de 2,8 personnes en 1982 à 2,6 en 1999 et devrait se situer à 2,5 personnes à l'horizon 2010.

Le positionnement de la commune au regard des perspectives d'évolution

A l'échelle territoriale : poursuite d'une décroissance démographique

De manière générale, l'ensemble du secteur SEM, comme la tendance au niveau du Département, devrait poursuivre une perte démographique. Cependant, les objectifs de la politique intercommunale sont justement de juguler au mieux cette diminution de population et de rendre le territoire plus attractif pour l'économie et pour les habitants.

A l'échelle communale : une progression maîtrisée

Les projections des tendances constatées (cf ci-avant) tendent à établir que la hausse de la population communale devrait rester modeste, dans la poursuite des tendances constatées.

Les élus souhaitent maintenir un seuil de population en adéquation avec les équipements de la commune. Pour cela, la commune a choisi de mettre en place des actions visant au maintien de la population et à sa diversité : les actions portent à la fois sur les équipements, la diversité de l'habitat dans les différents quartiers, réserver des secteurs pour accueillir des entreprises et surtout maintenir les emplois existants. L'objectif étant de rendre à Roche la Molière son attractivité au sein de l'agglomération stéphanoise.

Les enjeux généraux de la commune dans son territoire de vie

Thématique	Questionnements - problématiques	Enjeux
Démographie	- Quels choix pour l'avenir : stabiliser le nombre d'habitants ou augmenter la population ? - La commune doit-elle continuer d'accueillir des jeunes ménages avec enfants ? - La commune doit-elle maintenir la mixité sociale ? - Comment prendre en compte le vieillissement de la population : fermeture de classe, structure d'accueil... ?	- L'augmentation et la diversification de la population actuelle
Economie	- Comment dynamiser la ZI du puits Charles ? - Maintenir le commerce du centre ville ? - Faut-il étendre les zones d'activités ?	- Repositionnement de la commune du fait de la desserte Lyon - Toulouse - Maintien et accueil de nouvelles activités du fait de la proximité de l'agglomération - Maintien et organisation des espaces agricoles
Habitat et mixité sociale	- Doit-on continuer à laisser partir des terrains pour la construction de maisons individuelles, ce qui augmenterait l'étalement urbain et le déséquilibre entre les différents types de logements ? - Doit-on renforcer les collectifs, les habitations intermédiaires et groupées, les logements sociaux, ce qui permettrait de maintenir une mixité sociale et une diversité du parc de logement ? - Doit-on favoriser la mise en place d'opérations sur les ensembles anciens : * du centre ville, pour en conforter le dynamisme? * des cités houillères, pour éviter la ségrégation par l'espace ?	- Equilibre de l'extension des zones d'habitat - Maintien d'une offre diversifiée en matière de logements (log acc) - Réponse aux besoins liés au vieillissement
Déplacements et stationnement	- Quelle forme de délestage de la RD 3 en secteur sud de commune ?	- Développement des déplacements en modes lents - Amélioration de la desserte de certains quartiers. - Développer les modes doux
Equipements/ services	- Avec le vieillissement de la population, quels types d'équipements pour le futur ?	- Maintien des services existants
Structure urbaine	- Faut-il améliorer l'image de la commune par le centre bourg, par les zones d'activités ou par les cités minières comme patrimoines caractéristiques ?	- Maîtrise de l'extension urbaine
Environnement et paysage	- Quel devenir socio-culturel pour le château ? - Faut-il développer le pôle de Beaulieu comme nouveau pôle de centralité? - Quel impact du contournement ouest sur le Bessy ? - Quel devenir faire valoir au Puits Charles par rapport au sud de l'agglomération ?	- Préservation et mise en valeur du patrimoine et du cadre de vie

III. Les orientations d'urbanisme et d'aménagement et les dispositions du PLU

1. Les objectifs d'urbanisme

La réflexion conduite dans le cadre de la révision du PLU a permis de mettre en évidence les enjeux d'évolution de Roche la Molière au regard des perspectives d'évolution et de son positionnement dans le territoire élargi.

C'est à partir de ces éléments qu'ont été précisés les objectifs d'urbanisme poursuivis par la commune qui ont servi de cadre à l'élaboration du PADD, à savoir :

La commune de Roche la Molière doit formaliser ses objectifs de développement pour organiser et maîtriser son urbanisation future.

Commune péri-urbaine de la couronne stéphanoise, Roche la Molière offre l'image d'une commune diversifiée, au cadre de vie attractif, possédant un niveau d'équipements et de services répondant aux besoins de la population, malgré un rythme de construction assez soutenu ces dernières années (construction de 460 logements) la population communale a baissé (-23 personnes).

Le projet d'aménagement et de développement durable élaboré par la commune poursuit un double objectif, tenir compte, d'une part des orientations communautaires qui auront une incidence sur le développement de la commune, et d'autre part, renforcer son positionnement au sein de la communauté d'agglomération.

Pour mener à bien ces orientations pour les années futures, la commune a défini les grands axes suivants.

- Poursuivre un développement urbain maîtrisé afin d'inverser la tendance actuelle.
- Préservation et renforcement du centre
- Conforter les quartiers de Côte Durieux, Beaulieu, du Pontin
- Maintenir le pôle d'emploi
- Requalifier les zones d'activités
- Développer l'offre
- Prise en compte des déplacements et des futures infrastructures
- Maintien des grands espaces naturels et pérennisation de l'activité agricole

2. Les choix retenus pour l'établissement du P.A.D.D. au regard des législations et des politiques territoriales

Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) au regard de l'article L121.1 (loi SRU)

*Le PADD et objectifs du P.L.U. au regard des 3 points SRU L 121.1**

L'article R. 123-3. du code de l'urbanisme précise que « Le projet d'aménagement et de développement durable, définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement ».

Dans ce cadre, il **peut** préciser :

- Les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux
- Les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles ;
- Les caractéristiques et le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer ;
- Les actions et opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers ;
- Les conditions d'aménagement des entrées de ville en application de l'article L. 111-1-4 ;
- Les mesures de nature à assurer la préservation des paysages et de l'environnement.

- Poursuivre un développement urbain maîtrisé afin d'inverser la tendance actuelle

Il s'agit de poursuivre un développement de la ville, d'accueillir de nouveaux ménages ainsi que de nouvelles entreprises tout en respectant la qualité des paysages et en préservant le cadre de vie. Cette progression modérée et raisonnable permettra l'intégration des populations. Une perspective de 100 à 150 ménages supplémentaires en une dizaine d'années correspondrait à un rythme moyen (rythme plus faible que ces dernières années, prenant en compte les orientations proposées dans le P.L.H. de l'agglomération stéphanoise).

Le P.A.D.D. prévoit d'assurer le développement de manière privilégiée à proximité du centre, pour une meilleure gestion de l'espace et des services (équipements, réseaux, transport,...) et de limiter les extensions urbaines en périphérie notamment dans les secteurs du Pontin, de Côte Durieux.



Assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain et un développement maîtrisé des espaces d'extension

Cette orientation majeure privilégie le développement des espaces déjà urbanisés en favorisant notamment le réinvestissement et le renouvellement des tissus existants dans le centre bourg dans le respect du caractère patrimonial.

- Conforter les tissus existants en favorisant la diversité d'habitat et le renouvellement urbain dans les quartiers
- Réserver des espaces d'accueil pour l'implantation d'activités ainsi que des services (zone du puits Charles)

Favoriser la diversité urbaine et la mixité de l'habitat

La diversité des fonctions urbaines :

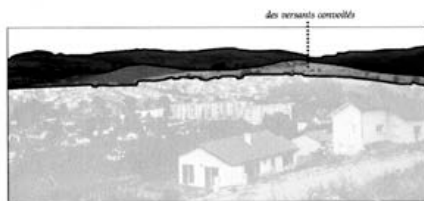
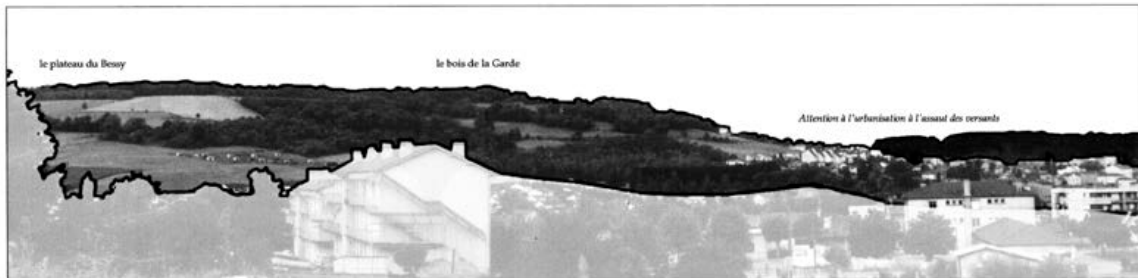
Il s'agit de répondre aux besoins d'équipements de services à la population au contact de l'habitat (écoles, équipements sportifs, équipements de santé,...) en les intégrant dans le fonctionnement de la commune ;

La diversité et la mixité sociale de l'habitat :

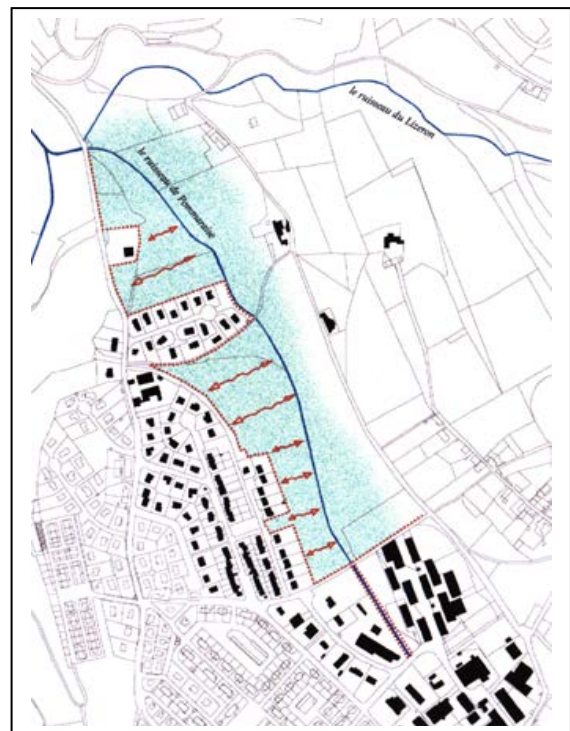
Cette orientation vise à favoriser une diversité de formes d'habitat (collectif, individuel et intermédiaire) dans les secteurs existants et les secteurs d'extension maîtrisée.

Par ailleurs, un espace est réservé à l'accueil pour les gens du voyage au titre de la mixité sociale de l'habitat.

- **Maintien des grands espaces naturels et pérenniser l'activité agricole**
- **Les collines : Protéger les crêtes, les versants, les glacis**



- **Les ruisseaux**
- Affirmer la volonté de restaurer et de préserver les ruisseaux.
- Leur reconnaître une capacité à structurer le territoire (urbain) en construction.
- Conserver l'écoulement « à ciel ouvert »
- Sauvegarder la capacité du débit
- Tenir l'urbanisation à distance
- Conforter la ripisylve et entretenir les berges
- Maintenir des accès piétons.



- *Le Bocage* : Identifier et garantir la marque de l'agriculture et du terroir



Synthèse des orientations du P.A.D.D.

Rappel des 3 principes de la Loi S.R.U. (Art. L.121-1) Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :	Proposition d'orientations
L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable	- Maintenir le pôle d'emploi - Requalifier les zones d'activités - Développer l'offre - protéger les entités agricoles viables
La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisante pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transports et de la gestion des eaux	Poursuivre un développement urbain maîtrisé afin d'inverser la tendance actuelle - Préservation et renforcement du centre - Conforter les quartiers - prise en compte des populations défavorisées - mixité dans les opérations d'habitat
Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.	Maintien des grands espaces naturels et pérenniser pour le long terme l'activité agricole Prise en compte des déplacements et des infrastructures. Mise en place d'un schéma directeur d'assainissement

Les orientations du P.A.D.D. au regard des politiques territoriales

La traduction des orientations du P.A.D.D. à l'échelle communale devra s'articuler aux politiques territoriales aux différentes échelles, à savoir :

- la communauté d'agglomération
- bassin de vie immédiat
- territoire de vie plus large à l'échelle de la région stéphanoise, voire de la région urbaine

Si actuellement aucun document de planification générale ne s'impose au P.L.U., des démarches de planification ont été engagées avec notamment la perspective d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) dont les orientations devront être prises en compte et pour lesquelles le P.L.U. devra, le cas échéant, être rendu compatible par la suite.

Parallèlement, la D.T.A. (Directive Territoriale d'Aménagement) est en cours d'élaboration sur l'aire métropolitaine lyonnaise, comprenant en particulier la commune de Roche la Molière, qui s'imposera au S.Co.T. et au P.L.U..

De manière générale, l'articulation des orientations du projet communal aux politiques territoriales aux différentes échelles pourra notamment porter sur :

- la politique de l'habitat, qui pourra s'appuyer sur un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.), le cas échéant ;
- la politique de développement commercial, notamment en application d'un Schéma de Développement Commercial (S.D.C.) à terme ;
- les politiques de déplacements à travers :
 - * les options relatives à la voirie, selon les différents statuts ;
 - * les orientations relatives aux transports collectifs, notamment dans le cas d'un Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.), le cas échéant ;
 - * les orientations relatives au transport ferroviaire
 - * les orientations relatives aux transports de marchandises
- l'environnement et le développement durable (risques naturels, maillage d'espaces naturels et agricoles,... ressources en eau) ; ainsi que les orientations d'aménagement et développement de nature à interférer sur le territoire communal (équipements ou aménagements à l'échelle du large territoire de vie).

Synthèse des orientations par thématiques à inscrire dans le P.A.D.D.

Thématique	Enjeux	Orientations inscrites dans le PADD
Démographie	- L'augmentation et la diversification de la population actuelle	- Permettre l'extension de l'urbanisation de manière modérée
Economie	- Repositionnement de la commune du fait de la desserte Lyon -Toulouse - Maintien et accueil de nouvelles activités du fait de la proximité de l'agglomération - Maintien et organisation des espaces agricoles	- Requalifier des zones d'activités existantes - Autoriser l'implantation d'activités économiques ou de services à l'échelle de la commune. - Etendre la zone Gruner. - Réfléchir sur le devenir du secteur du Bessy - Protéger et maintenir des espaces agricoles - Diversifier l'activité agricole
Habitat et mixité sociale	- Equilibre de l'extension des zones d'habitat - Maintien d'une offre diversifiée en matière de logements (log acc) - Réponse aux besoins liés au vieillissement	- Equilibrer le parc et les fonctions urbaines du territoire - Offrir de nouveaux espaces et conforter les quartiers existants - Identifier les secteurs de renouvellement urbain - Valoriser les cités minières - Affirmer les centralités
Déplacements et stationnement	- Développement des déplacements en modes lents - Amélioration de la desserte de certains quartiers	- Améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes (création d'un giratoire) - Créer des cheminements piétonniers permettant de relier quartiers, secteurs d'habitat et les équipements, entre autres. - Créer, redéfinir et organiser le stationnement
Equipements / services	- Maintien des services existants	- Implanter de nouveaux équipements - Assurer une bonne liaison entre les équipements - Organiser le stationnement pour le commerce
Structure urbaine	- Maîtrise de l'extension urbaine	- Produire une offre de terrain à bâtir et de logements - Restructurer et embellir des espaces publics - Recomposer le centre ville
Environnement et paysage	- Préservation et mise en valeur du patrimoine et du cadre de vie	- Maintenir la « trame verte » - Protéger des espaces boisés - Créer de nouveaux espaces de loisirs (création de chemins, etc..) - Mettre en valeur la vallée de l'égotay - Requalifier la perception des zones d'activités - Améliorer des entrées de ville - Aménager certains points de vue - Collines : protéger crêts, versants, et glacis - Ruisseaux : affirmer une volonté de préservation et de restauration, et une capacité à structurer le territoire - Bocage : identifier et garantir la marque de l'agriculture et du terroir

2. Les choix de délimitation des zones

La délimitation des zones par formes et types d'occupation (vocations particulières)

Dans le respect de la diversité des fonctions urbaines, la délimitation des zones vise à adapter les modalités d'occupation des espaces interstitiels et des secteurs d'extension aux spécificités des tissus existants.

Par ailleurs, certains usages ou fonctions urbaines appellent à réserver des espaces spécifiques et dédiés pour certains types d'occupation du sol.

La mixité urbaine du tissu aggloméré

Il s'agit de reconduire la mixité des fonctions urbaines entre habitat, équipements, activités non nuisantes pour l'habitat, commerces et services tout en adaptant le zonage aux caractéristiques morphologiques du tissu dans les secteurs agglomérés de la commune :

- tissus situés à l'entrée immédiate de la commune, comme le « quartier de la côte Durieux » ayant permis des opérations de mixité d'habitat (collectif et en accession) et commerces avec des gabarits comparables pour lesquels il est souhaité de reconduire la morphologie traditionnelle à l'occasion d'un renouvellement du bâti (implantation en recul des voies) ;
- tissu intermédiaire correspondant aux abords et entrées distantes du bourg, tout autour du bourg, avec des formes discontinues possibles tout en respectant les implantations voisines
- tissu de faible densité, correspondant principalement à l'habitat traditionnel composé notamment de pavillonnaire contemporain, qu'il est souhaité de reconduire sans opérer de densification, quartier du Pontin

Des secteurs d'extension dédiés

Il s'agit de secteurs dont la vocation appelle à réserver des espaces spécifiques et dédiés pour certains types d'occupation du sol autre que l'habitat, à savoir :

- secteurs dédiés aux équipements de loisirs : sites de Grangeneuve, secteur des étangs, secteur de la Goutte, stade Beaulieu.
- secteurs dédiés aux activités économiques, zone d'activité du Buisson, puits combe, puits Charles
- reconduction des secteurs dédiés à l'activité agricole, secteur situé au nord et au sud (plateau du Bessy) de la commune

La délimitation des zones par modes d'urbanisation

Parmi les secteurs voués à l'urbanisation, une délimitation a été opérée afin de distinguer :

- les secteurs équipés, pouvant être urbanisés, classés en « zones urbaines » (zones U) ;
- les secteurs insuffisamment équipés ou nécessitant un aménagement d'ensemble, classés en « zones à urbaniser » (zones AUc). Celles-ci pourront être ouvertes à l'urbanisation dans le cadre du PLU, sous réserve de la réalisation des équipements nécessaires, et dans le cadre d'un aménagement d'ensemble de la zone. L'urbanisation de ces zones permettra de répondre à la demande de logement pour les prochaines années. Ceci correspond à l'objectif de la municipalité qui souhaite maintenir un seuil de population acceptable par rapport aux équipements existants.

Les évolutions apportées à la délimitation des zones

Des extensions très limitées et une réduction des zones constructibles

De manière générale, il est précisé que, globalement, les dispositions de zonage du PLU n'ont quasiment pas modifié l'enveloppe des espaces constructibles par rapport aux espaces naturels et agricoles du POS précédent.

Seules des extensions limitées et maîtrisées ont été opérées dans le nouveau document d'urbanisme. Des espaces à urbaniser ont été supprimés (secteur de la Poule Noire) dans le cadre de cette révision. Cette zone ne correspondait plus aux objectifs d'aménagement des élus. Qui souhaitent favoriser le renouvellement urbain dans le centre bourg et promouvoir d'autres formes urbaines et surtout diversifier le type d'habitat (petits collectifs) afin de maîtriser l'étalement urbain. L'urbanisation de ce secteur aurait posé d'énormes problèmes dans l'organisation urbaine de la commune (équipements, voiries, etc.). De plus les terrains sont exploités par l'agriculture.

Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage

Après l'adoption du schéma départemental d'accueil des gens du voyage du 06.08.2003, la commune avait l'obligation de créer 11 places sur son territoire. Une zone UFa a été créée dans le secteur du Buisson afin de respecter le schéma.

Renforcement du caractère du tissu existant dans le bourg.

La zone UB de l'ancien POS a été supprimée, l'îlot a été intégré à la zone UA car la forme urbaine correspondait à la vocation de la zone.

Une préservation renforcée des équipements

Les élus ont souhaité reprendre les dispositions de l'ancien document pour identifier et protéger les secteurs réservés pour les équipements sportifs, ludiques etc.. plus ponctuels.

Le classement en zones urbaines de secteurs d'extension à présent urbanisés

Certains des secteurs inscrits en zones d'urbanisation future ont été aménagés et construits, principalement à usage d'habitat.

Cet état a été entériné dans le présent zonage en les affectant en zone urbaine, secteur de la Roarde, lotissement de la Forêt.

L'intégration de la ZAC de la zone Gruner dans le PLU

La commune compte un secteur couvert par une opération d'aménagement sous forme de ZAC, exclusivement à usage d'activité.

En application de la loi SRU, le PLU constitue à présent l'unique document de référence en matière de droits des sols. Ainsi, le Plan d'Aménagement de Zone qui correspondait à l'ancienne zone UF a été intégré dans le PLU.

Une progression des zones agricoles, naturelles et forestières au profit de la protection de la trame paysagère et de l'activité agricole

Il s'agit de protéger l'existence des boisements existants Bois de la Garde et d'autres massifs boisés, en raison de leur qualité et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, écologique et paysagé.

Cela a conduit :

- à déclasser la zone NA de « La Poule Noire » qui ne correspondait plus aux objectifs d'aménagement de la commune à savoir ;
 - . maîtrise de l'étalement urbain
 - . densifier le centre ville et surtout avoir une progression modérée de la population
- à reclasser des tissus bâtis diffus anciennement en zones agricoles en zones naturelles pour permettre des changements de destinations éventuelles.

Intégration du fuseau de l'étude du COSE

Le contournement Ouest stéphanois est en cours d'étude, Mr le Préfet a pris un arrêté le 17.04.2002 de prise en considération de la mise en étude du projet sur les communes concernées. Un sursis à statuer peut être opposé aux projets qui seraient situés dans ce périmètre.

Dérogation SCOT

6 secteurs ont été ouverts à l'urbanisation pour une surface de 2,27 hectares, la commune a reclassée 95 hectares en zone agricole dont la zone NA de la Poule Noire(64 hectares qui ne correspondait plus aux objectifs d'aménagement de la commune. Conformément à l'article L122.2 du code de l'urbanisme, le comité syndical du syndicat mixte a donné un avis favorable pour l'ouverture des ces zones.

3. Les motifs des limitations administratives : les dispositions du règlement et les évolutions apportées

L'ensemble des règles

Les modifications-cadre apportées par la loi SRU :

De manière générale, des modifications ont été apportées en application des dispositions de la loi SRU, à savoir :

- modification de la structure des articles 1 et 2 en vue de favoriser la mixité urbaine :
 - . article 1 définissant exclusivement les interdictions ;
 - . article 2 définissant les autorisations soumises à des conditions particulières ;
- limitation de l'article 5 imposant des surfaces minimums de terrains aux secteurs présentant des contraintes techniques (assainissement individuel)
- suppression de l'article 15 : dépassement de COS.
- *changement de la nomenclature des zones NAL en zone UL, NAc en AUF, NC en A ND en N etc...*

Des dispositions visant à l'insertion dans le site et le paysage

Les règles définissant l'aspect extérieur (article 11) ont été largement enrichies en spécifiant :

- ce qui relève des abords des constructions et de leur insertion dans le site et le paysage existant au sens large
- ce qui relève de l'aspect proprement dit des bâtiments.

A été rappelée, à ce titre, l'importance de l'insertion paysagère des constructions et leurs abords, traduite en particulier dans le volet paysager des demandes de permis de construire. Dans le même esprit, une attention a été apportée aux règles relatives aux espaces d'activités.

L'ensemble des articles a été revu et amélioré par rapport à l'ancien document

- les articles 1 et 2 qui peuvent limiter la construction et par ailleurs les démolitions ;
- l'article 6, dans certains cas, afin d'imposer la construction à l'alignement dans le tissu central ;
- l'article 10 relatif aux hauteurs afin de prendre en compte la silhouette bâtie existante ;
- l'article 11 relatif à l'aspect extérieur des constructions (toitures, façades) mais aussi à leurs abords (mouvements de sol, clôtures) ;
- enfin, l'article 13 relatif aux espaces libres.

Les différents secteurs de règlement du PLU révisé

Les zones urbaines :

Zone UA :

La zone UA correspond au centre de la commune. Elle est caractérisée par un tissu ancien dense correspondant généralement à des implantations à l'alignement et en ordre continu (ou semi-continu). C'est une zone mixte (habitat, commerces, services) certains îlots (en particulier celui situé entre la rue de la République et la rue Louis Comte) pourront être restructurés ce qui à terme permettra de densifier le centre et répondre à la demande d'habitat collectif dans le centre. La zone ne possède pas de COS, les prospects et la hauteur définissent les gabarits compatibles de s'insérer dans le tissu existant.

La surface de la zone est de 21,80 ha

Zone UCa :

Il s'agit d'une zone qui correspond à un tissu urbain d'extension ou l'habitat y est plus ou moins dense (collectifs), en ordre continu ou discontinu. La zone correspond aux secteurs des Granges, des quartiers de côte Durieux, La Varenne, La Piotière

La surface de la zone est de 32 ha

Zone UCb :

- la zone UCb se caractérise principalement par de l'habitat individuel dense avec effet de continuité, le cas échéant. Le règlement vise à permettre à ce secteur d'assurer la transition entre la zone péricentrale et la couronne verte plus éloignée. Les derniers lotissements réalisés ont été intégrés à la zone.

La surface de la zone est de 167 ha

Zone UCc :

- la zone UCc se caractérise principalement par de l'habitat individuel plus dense, maisons jumelées, elle correspond aux cités minières (cité des viales, Beaulieu pour les plus importantes) avec un habitat caractéristique, parcelle plus petite (300 m²) avec effet de continuité. La cité des Vialles, 180 logements, est située à proximité du centre ville, la cité de Beaulieu (environ 450 logements) est située à deux kilomètres du centre est aujourd'hui insérée dans un tissu d'habitat pavillonnaire. Ces cités qui sont très hétéroclites dans leurs formes urbaine et architecturale présentent toutefois un patrimoine urbain intéressant. Le règlement permet l'adaptation des maisons existantes.

La surface de la zone est de 38 ha

Zone UL :

Il s'agit d'une zone urbaine s'appliquant aux grands équipements sportifs, éducatifs ou de loisirs qu'ils soient publics ou privés, ou à des espaces dont la fonction de loisirs est reconnue.

Les constructions d'équipements d'accompagnement, et plus généralement, les constructions à usage d'habitation peuvent être autorisées, dès lors qu'elles sont nécessaires au fonctionnement de ces espaces. La collectivité possède une grande partie du foncier.

La surface de la zone est de 42 ha.

Zone UF :

Il s'agit d'une zone occupée par des bâtiments à usage d'activité économique, construits en ordre discontinu. Elle correspond à la zone d'activités du Buisson, Crêt Maréchal, Dourdel, Galinay, Puits Combe, Les Trois Ponts. Les surfaces résiduelles de ces zones sont très faibles.

Elle comprend un secteur UFa qui est d'une aire d'accueil réservée pour des gens du voyage et un secteur UFb(68ha) qui correspond au CET de Borde Matin sur lequel des prescriptions particulières sont liées à l'activité existante.

La surface de la zone est de 134,5 ha.

Les zones à urbaniser :

Zone AUc :

Il s'agit d'une zone à urbaniser destinée, sous réserve de la réalisation des équipements nécessaires, à permettre l'extension de l'urbanisation principalement pour des constructions de faible densité en ordre discontinu sous forme pavillonnaire.

Les constructions y seront autorisées lors d'une opération d'aménagement d'ensemble de la totalité de la zone.

La zone AUc du Pontin 5,5 ha est en cours d'instruction, la zone est réservée pour de l'habitat individuel.

Les zones AUc des Granges et de la Chiorarie sont réservées pour de l'habitat individuel.

Le tènement foncier est possédé par un seul propriétaire. Les différents réseaux sont situés à proximité ; l'urbanisation de ces zones correspond à certains objectifs de la commune , à savoir renforcer les quartiers existants (Côte Durieux, Les Granges et le Pontin) ces zones ont été reconduites par rapport à l'ancien document.

La surface totale de l'ensemble de la zone est de 14 ha.

Zone AUf

Il s'agit d'une zone à urbaniser destinée, sous réserve de la réalisation des équipements nécessaires, à permettre l'extension de l'urbanisation principalement pour des constructions à usage d'activité économique, construits en ordre discontinu.

Elle correspond à la zone du Puits Charles, il n'y a pas d'orientations d'aménagement du fait que la zone est en cours d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de Saint Etienne métropole. La surface totale de l'ensemble de la zone est de 23 ha.

Les zones agricoles :

Zone A :

Il s'agit d'une zone naturelle à protéger en raison notamment du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations non liées à l'exploitation agricole ou non nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ne sont pas autorisées.

• Définition de l'exploitant agricole :

L'exploitant doit mettre en valeur une exploitation agricole. Il doit en outre, bénéficier des prestations de l'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA). Si le constructeur ne bénéficie pas des prestations de l'AMEXA et qu'il exerce une activité autre qu'agricole (cas double activité), il doit déjà utiliser des bâtiments agricoles à proximité du logement prévu, et doit avoir mis en valeur pendant une durée minimale de 3 ans une exploitation agricole telle qu'elle est définie par ailleurs dans le règlement pièce n° 4 du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les réunions avec les différents organismes (Syndicat agricole, Chambre d'agriculture, DDA et agriculteurs) ont permis de définir de façon précise les terrains exploités et les secteurs à enjeux pour le maintien de l'activité agricole.

Le nouveau PLU a intégré 95 ha dans la zone agricole, ceci provient du déclassement de la zone NA de la Poule Noire (64 ha) de la zone Nal prévue pour le centre de Tir (19 ha) et de certains ajustements. Ces différents terrains sont exploités par des agriculteurs et le déclassement de ces secteurs correspond aux objectifs de la municipalité ;

-de limiter l'étalement urbain

-de favoriser le renouvellement urbain dans le centre bourg et dans les différents quartiers

La surface totale de l'ensemble de la zone est de 1100 ha.

Les zones naturelles et forestières :

Zone N :

Il s'agit d'une zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de son intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de son caractère d'espace naturel. Elle comprend un secteur NL qui correspond à l'ancien Terril.

Cette zone n'est pas modifiée dans sa vocation. Toutefois, les constructions diffuses existantes, anciennement en zones agricoles et n'ayant plus cette destination, ont été classées en zone N.

La surface totale de l'ensemble de la zone est de 171ha.

- **Les emplacements réservés aux voies et emprises publiques**

Des emplacements réservés pour voirie ou ouvrages publics sont inscrits dans le plan de zonage. Leur liste figure dans un document annexe.

Ceux-ci traduisent la volonté de la commune ou d'une autre collectivité ou organisme public de réaliser un jour ces équipements. A cet effet, les terrains sont protégés de toute autre utilisation du sol.

Trois emplacements réservés sont inscrits au PLU pour permettre la création ou l'aménagement de voirie

Les propriétaires concernés par ces emplacements réservés peuvent, dès l'approbation du présent Plan Local d'Urbanisme, mettre la collectivité bénéficiaire en demeure d'acquérir le terrain. Si celle-ci ne le fait pas dans un délai de deux ans, à compter de la date de mise en demeure, l'emplacement réservé est supprimé et le terrain redevient constructible aux conditions fixées par le règlement de la zone dans lequel il est situé (cf. document sur les emplacements réservés, joint au dossier de PLU).

L'emplacement N° 1 est réservé pour un élargissement de voirie afin d'améliorer le gabarit de la voie.

L' emplacement N° 2 est prévu pour la création d'une voirie nouvelle, la déviation de la RD3 par le Puits Charles permettra de retraiter la RD3 en voirie urbaine dans le secteur urbanisé (quartier de Beaulieu). Les nuisances sonores et la qualité de vie des habitants du quartiers seront améliorées..

L'emplacement n°3 prévu pour le long terme permettra de relier les différents quartiers en évitant la RD3.

- **La prise en compte des servitudes d'utilité publique**

Les dispositions du Plan Local d'urbanisme sont compatibles avec les servitudes d'utilité publique affectant l'occupation du sol. Les servitudes sont reportées sur le Plan et la liste

IV Les incidences des orientations du plan sur l'environnement et la prise en compte de sa préservation et de sa mise en valeur

Comme il a été précisé plus haut, les orientations du PADD et ses déclinaisons dans les dispositions du PLU intègrent plus particulièrement les incidences sur l'environnement et prennent en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Au-delà de l'environnement, ces dispositions s'inscrivent dans les objectifs du développement durable, conformément à l'article L121.1 du code de l'urbanisme.

La préservation de la qualité de l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie

Le territoire n'est pas couvert par des mesures spécifiques prises au titre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi du 30 Décembre 1996). En particulier, il n'existe pas de plan régional pour la qualité de l'air, ni de plan de protection de l'atmosphère. Par ailleurs, il existe un Plan de Déplacements Urbains (PDU) couvrant ce secteur.

Cependant, comme il a été précisé plus haut, l'une des orientations du PADD est de développer les transports en commun avec la ville centre. Dans le projet, il est prévu de dévier la RD3, au niveau du Pontin, afin de déplacer le trafic de transit par la zone du Puits Charles. Ainsi, une partie de la RD3 pourrait être traitée en voirie urbaine ce qui permettrait de diminuer et de limiter le flux automobile dans le quartier de Beaulieu. Le futur PLU intègre le fuseau du projet de contournement Ouest de Saint Etienne.

En outre, le PLU a spécialisé les zones d'activités nuisantes en dehors des zones d'habitat non nuisantes.

La protection de l'eau

L'une des préoccupations du PLU a été d'assurer la protection de l'eau par :

- le développement de l'urbanisation en fonction des capacités de la commune à réaliser les réseaux d'assainissement collectifs ;
- la réalisation de l'étude d'assainissement et la prise en compte de ces conclusions dans le zonage et le règlement

En application de la loi (loi du 3 Janvier 1992 concernant la protection de l'eau), un schéma d'assainissement est en cours de finalisation. La révision du PLU a été conduite en prenant en compte les éléments de diagnostic et recommandations formulées.

Le schéma d'assainissement, en cours d'élaboration, sera formalisé prochainement. Les élus souhaitent de faire une enquête publique conjointe concernant le zonage d'assainissement et le PLU.

La préservation de la qualité du sol et du sous-sol

Celles-ci relèvent des législations spécifiques relatives à la pollution industrielle des sols qui doivent généralement être prises en compte dans les implantations nouvelles d'activités. Ancienne commune minière, la commune est concernée par des sites et sols pollués identifiés ou potentiels.

La préservation et la mise en valeur des écosystèmes, des espaces verts et des milieux, et des paysages naturels ou urbains

Comme il a été précisé dans le PADD, une des orientations est de préserver le maillage des espaces naturels et agricoles précédemment identifiés afin d'assurer la protection des milieux naturels et notamment les milieux écologiques sensibles.

Il n'existe pas de ZNIEFF sur le territoire communal, mais les grands espaces naturels situés au sud-est/sud ouest, ainsi que les grandes entités paysagères au nord font l'objet d'un classement en zone naturelle et agricole.

Globalement, les espaces à urbaniser ont été étendus de façon très limitée par rapport au PLU précédent. Les secteurs d'urbanisation restent principalement limités aux abords des tissus agglomérés préexistants, afin de ne pas déstructurer l'activité agricole. Il est à noter que 95 hectares ont été reclassés en zone naturelle.

Les surfaces réservées à l'urbanisation (U et AUc, Au) s'élèvent à 27% de la surface communale.

Par ailleurs, concernant les espaces agricoles, les dispositions du règlement précisent, au regard de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, que les constructions à usage d'habitation ou à usage professionnel devront observer les mêmes règles de distance d'implantation que les bâtiments agricoles dans les conditions prévues par la loi. En outre, le règlement du PLU impose une distance de 50 ou 100 mètres du siège d'exploitation pour l'implantation de toute construction ou extension autorisée pour des tiers à l'exploitation. Les grandes entités paysagères ont été classées soit en zone N soit en zone A (plateau du Bessy)

Les boisements les plus remarquables sont protégés, le bois de la Garde, les massifs importants situés au lieu dit Grangeneuve, les Reux, les Appends, la maison Blanche ont été classés en espaces boisés classés.

Par ailleurs, sur les zones N, sont interdites toutes occupations ou utilisations des sols de nature à porter atteinte à la qualité des sites, des milieux naturels ou des paysages.

Sur les zones A, la construction est limitée aux bâtiments liés à l'activité agricole ou d'intérêt collectif ainsi qu'aux extensions mesurées de bâtiments existants.

Les nouvelles zones constructibles sont en continuité avec le bâti existant afin d'éviter le mitage.

Les futures constructions doivent s'harmoniser avec le bâti environnant.

La surface des zones naturelles(A+N) s'élève à 73% de la surface communale.

La prise en compte des nuisances sonores

De manière générale, les dispositions du PLU ont pris en compte les nuisances sonores en limitant notamment l'habitat aux abords des grands axes

Du fait du trafic qu'ils supportent, certains axes sont générateurs de bruit et apportent ainsi des nuisances aux zones constructibles qu'ils traversent. Le dossier du PLU, dans ses annexes relatives aux zones traversées par ces axes, impose le respect des normes d'isolation acoustique pour les habitations réalisées à l'intérieur de bandes identifiées à partir de la plateforme de ces axes.

Ces normes, relatives à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation contre les bruits de l'espace extérieur, tiennent compte notamment de la hauteur du bâtiment et de sa distance par rapport à la voie.

Les voies concernées sont La RD 201 classée en 2^{ème} catégorie, la RD3 classée en 3^{ème} et 4^{ème} catégories suivant les secteurs(voir plan)

ANNEXE : Superficies des zones, capacités constructibles et évolution

POS EN VIGUEUR			NOUVEAU PLU (après révision)			EVOLUTION DES SUPERFICIES ENTRE LES POS	
Nature des zones	Superficie en ha	% par rapport au total de la commune	Nature des zones	Superficie en ha	% par rapport au total de la commune	En ha	En %
Zones urbaines			Zones urbaines				
UA/UB	22,50		UA	22			
UCa	73		UCa	32			
UCb	74		UCb	167			
UCc	40		UCc	38			
UF	36		UF	66			
			UFa	0,5			
			UFb	68			
UL			UL	42			
Zac Gruner	10						
Total zones U	255,5	15%		435,5	25%	+180	
Zones réservées à l'urbanisation			Zones réservées à l'urbanisation				
Nac/1NAc	121		AUc	14			
NA	64						
NAa	66						
NAL	61		AUf	23			
Total NAa	312	18%		37	2%	-275 ha	
Sous total U + NAa	567,5	33%	Total U +AUc	472,5	27 %		
NC/ND	1172,5	67%	Total zone A	1096	63%		
			Total zone N	171,5	10%		
Total zone naturelle				1267,5		+95ha	
Total commune	1740		Total commune	1740			

Les modes d'estimation du PLU révisé

Les superficies des zones du PLU ont été évaluées par un calcul précis de leur surface totale brute (utilisation du plan cadastral informatisé SIG).

Les surfaces estimées et les évolutions par rapport au POS de 87

L'évolution globale des superficies des zones

L'équilibre entre les superficies respectives affectées à l'urbanisation et aux zones naturelles et agricoles a été modifié. En effet, les superficies affectées à l'urbanisation au POS précédent (zones U et NA devenues AU) ont diminuées avec un total passé de 567,5hectares à 472,5hectares.

27% de la surface totale de la commune sont classées en zone urbanisable.

L'évolution des surfaces affectées à l'habitat

Globalement, les surfaces brutes affectées de manière dominante à l'habitat (zones urbaines et zones à urbaniser) sont en nette diminution (66,5 ha environ) passant de 339,5 à 273 Ha. En effet, celles-ci traduisent une des orientations majeures de prendre en compte la maîtrise de l'étalement urbain et de favoriser le renouvellement urbain. Ceci a conduit à transférer en zone naturelle, la Zone NA de la « Poule Noire » ainsi que le déclassement de la zone NAL prévue pour le centre tir. Ce » déclassement s'est réalisé au profit de la zone agricole avec un transfert total de 95 ha par rapport à l'ancien document. En outre, la loi SRU a conduit à transférer en zone UL d'anciennes zones NAL réservées pour des équipements.

Les anciennes zones NAa construites ont affectées à la zone UCb.

Un ajustement de la zone Uca a été opérée pour tenir compte de la forme urbaine présente sur le terrain, ce qui correspond à un transfert de surface de la zone UCa en zone UCb.

L'évolution des surfaces affectées à l'activité

La surface affectée à l'activité représente 148 ha contre 157 ans l'ancien document

- La ZAC Gruner qui a été créée le 30.07.1992 est entièrement occupée , elle a été intégrée à la zone UF.
- Un ajustement de zonage a été réalisé dans le secteur des trois ponts, une partie des terrains ont été classés en zone N au lieu de NAc.
- La limite de la zone du Puits Charles a été revue dans le secteur du Pontin.

L'évolution des capacités résiduelles

Concernant les capacités résiduelles pour l'activité 23 ha sont disponibles ce qui correspond à la zone du Puits Charles.

Concernant les capacités résiduelles en habitat, l'estimation de PLU révisé a conduit à un total d'équivalents-logements nettement inférieur à l'estimation du POS de 1997.

Ceci est à la fois lié aux objectifs précités (réduction de l'enveloppe constructible), à la différence de bases de calcul (estimation plus précise du PLU) mais aussi et surtout à la consommation foncière intervenue depuis le POS précédent.

En effet, les capacités résiduelles du PLU révisé en habitat sont estimées entre 150 à 200 logements équivalents-logements.

En revanche, les estimations du PLU révisé prennent en compte des abattements, zone par zone, et conduisent donc à une estimation déjà pondérée des capacités constructibles, celle-ci s'établissant à terme **200** équivalents-logements, comme il a été précisé, soit une population supplémentaire estimée à 600 habitants, en conservant les bases de 3 habitants par logement. Ceci est un calcul théorique qui ne prend pas en compte la rétention foncière

NOUVEAU PLU (après révision)			
		Surface libre	Equivalent/logement
Nature des zones	Superficie en ha		
Zones urbaines			
UA	22		50 logements
UCa	32		20 logements
UCb	167		
UCc	38		
Zones réservées à l'urbanisation			
AUc	14	14	100 logements
Total commune			

Pour la zone AUc 7log/ha

